

**Mobilisation d'organisations de la société civile sur les questions foncières  
dans les Grands Lacs : regards croisés sur la trajectoire d'ACORD au  
Burundi et Uwaki Nord-Kivu**

*Master 2 « Nouvelles ruralités, agriculture et développement local »*

CCFD – Terre Solidaire  
4, rue Jean Lantier  
75001 Paris  
FRANCE  
[www.ccfid-terresolidaire.org](http://www.ccfid-terresolidaire.org)  
Tel (+33)1 44 82 80 00



ACORD au Burundi  
BP 2300, Bujumbura  
BURUNDI  
[www.acordinternational.org](http://www.acordinternational.org)  
Tel (+257) 22 21 8309



Uwaki Nord – Kivu  
BP 683, GOMA  
République démocratique du Congo



Mémoire présenté et soutenu par

**Keurtsing TCHOUANKEA**

Sous la direction :

**Alexis GONIN**

***« La femme paysanne a le pouvoir de nourrir son mari sans avoir à tendre la main pour le nourrir »<sup>1</sup>***

---

<sup>1</sup> Théogène Sikyriamuva, Coordinateur Uwaki Nord-Kivu

# Sommaire

---

|                                                                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Déroulement du stage .....</b>                                                                                        | <b>6</b>  |
| <b>Mots clés .....</b>                                                                                                   | <b>11</b> |
| <b>Liste des acronymes .....</b>                                                                                         | <b>12</b> |
| <b>Cartes de présentation du Burundi.....</b>                                                                            | <b>14</b> |
| <b>Cartes de présentation de la République démocratique du Congo .....</b>                                               | <b>16</b> |
| <b>Introduction .....</b>                                                                                                | <b>18</b> |
| <b>Première partie – L’Afrique des Grands Lacs : terrains de l’insécurité foncière .....</b>                             | <b>24</b> |
| A. Qu’est-ce que la sécurisation foncière ?.....                                                                         | 24        |
| 1. Formaliser ou ne pas formaliser ?.....                                                                                | 24        |
| 2. La réforme foncière et la décentralisation : opportunités pour une gestion foncière décentralisée ?.....              | 27        |
| B. Une mauvaise gestion des terres facteur de l’insécurité foncière rurale .....                                         | 28        |
| 1. Les sources d’insécurité foncière .....                                                                               | 29        |
| 2. Le foncier : facteur d’exclusion pour les populations vulnérables .....                                               | 30        |
| C. Les conflits politiques et les déplacements de population au cœur de l’histoire des Grands Lacs .....                 | 32        |
| 1. Une région fragilisée par des conflits .....                                                                          | 32        |
| 2. De profonds impacts du rapport à la terre sous l’ère coloniale .....                                                  | 33        |
| 3. Des conflits qui jalonnent l’histoire de la région .....                                                              | 34        |
| 4. Des déplacements sources et causes du conflits .....                                                                  | 34        |
| D. L’amenuisement des parcelles sources d’insécurité foncière .....                                                      | 35        |
| E. Des conflits fonciers en lien avec à la perte de confiance dans les institutions étatiques et traditionnelles.....    | 36        |
| 1. Des chefs coutumiers en perte de pouvoir .....                                                                        | 36        |
| 2. Le foncier au cœur des « luttes » institutionnelles.....                                                              | 37        |
| <b>Deuxième partie – Le rôle de la société civile dans la sécurisation foncière et l’accès à la terre .....</b>          | <b>39</b> |
| A. Le CCFD-Terre Solidaire : une organisation qui œuvre pour un changement dans les sociétés.....                        | 39        |
| 1. Présentation du CCFD-Terre Solidaire.....                                                                             | 39        |
| 2. Une stratégie d’intervention qui repose sur des enjeux de consolidation de la paix et de résolution des conflits..... | 40        |
| 3. Les organisations de la société civile comme outils de transformation sociale.....                                    | 42        |

|                                                                                                                                                                                                                     |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>B. Des organisations de la société civile qui œuvrent au sein de contextes complexes.....</b>                                                                                                                    | <b>44</b> |
| 1. ACORD au Burundi : une organisation d'appui technique en quête de souveraineté alimentaire et de sécurisation foncière.....                                                                                      | 44        |
| 2. Uwaki Nord Kivu : une organisation paysanne en quête de droits .....                                                                                                                                             | 47        |
| <b>C. Analyse de deux actions de développement d'ACORD au Burundi et d'Uwaki Nord Kivu .....</b>                                                                                                                    | <b>52</b> |
| 1. L'appui d'un service foncier communal dans la commune de Cendajuru par ACORD au Burundi .....                                                                                                                    | 52        |
| 2. La sensibilisation des femmes sur leurs droits d'accès à la terre et plaidoyer auprès des chefs terriens par Uwaki Nord Kivu .....                                                                               | 56        |
| <b>Troisième partie – Regards croisés de deux partenaires du CCFD-Terre Solidaire et analyse de leurs trajectoires .....</b>                                                                                        | <b>59</b> |
| <b>A. Uwaki Nord Kivu : une organisation paysanne qui s'empare des questions foncière.....</b>                                                                                                                      | <b>59</b> |
| 1. Une organisation référente dans le Nord-Kivu .....                                                                                                                                                               | 59        |
| 2. Le choix d'une approche pragmatique.....                                                                                                                                                                         | 61        |
| 3. Une intervention freinée par le manque de financement .....                                                                                                                                                      | 61        |
| <b>B. ACORD au Burundi : une organisation de la société civile qui vise les droits humains.....</b>                                                                                                                 | <b>62</b> |
| 1. Une organisation qui a fait le choix d'une approche communautaire .....                                                                                                                                          | 62        |
| 2. Une intervention limitée par le contexte politique .....                                                                                                                                                         | 63        |
| <b>C. La nécessité de monter en expertise pour ces deux organisations .....</b>                                                                                                                                     | <b>63</b> |
| 1. Les cycles d'études : un atout non négligeable.....                                                                                                                                                              | 63        |
| 2. Un nécessaire monté en expertise .....                                                                                                                                                                           | 64        |
| 3. Diversifier les financements.....                                                                                                                                                                                | 64        |
| 4. Un dispositif de suivi évaluation à deux temps : regards croisés sur l'expérimentation des approches orientées changement chez ACORD au Burundi et la difficulté du suivi - évaluation chez Uwaki Nord-Kivu..... | 65        |
| <b>D. Deux organisations qui pensent l'après-sécurisation foncière : le PAIES.....</b>                                                                                                                              | <b>68</b> |
| 1. Un modèle agricole résilient et autonome.....                                                                                                                                                                    | 68        |
| 2. Le PAIES : un outil de transformation sociale vers des sociétés plus justes et durables.....                                                                                                                     | 69        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                                                                                                                                             | <b>71</b> |
| <b>Table des illustrations .....</b>                                                                                                                                                                                | <b>73</b> |
| <b>Annexe .....</b>                                                                                                                                                                                                 | <b>75</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>                                                                                                                                                                                           | <b>77</b> |

# Remerciements

Je tenais tout d'abord à remercier l'intégralité des partenaires du CCFD-Terre Solidaire dans les Grands Lacs que j'ai pu rencontrer sur le terrain et avec qui j'ai travaillé au cours de ces six mois de stage pour la réalisation de la capitalisation commandité par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement. Sans leur étroite collaboration et leur grande motivation, ce travail n'aurait pu aboutir.

Je tiens également à remercier Samuel POMMERET, responsable de mon stage au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, qui m'a donné l'opportunité de réaliser une capitalisation, de découvrir cette région et d'observer sur le terrain les pratiques d'acteurs agricoles et foncier. Son aide méthodologique et son appui dans le suivi de mon travail ont été essentiels au bon déroulement de cette capitalisation.

Je remercie toute l'équipe du Service Afrique du CCFD-Terre Solidaire pour leur accueil, leur bienveillance et pour m'avoir permis de travailler dans les meilleures conditions.

Enfin, je tenais à remercier Alexis Gonin de l'intérêt qu'il a bien voulu porter à mon travail ainsi que son accompagnement dans la rédaction de ce mémoire universitaire.

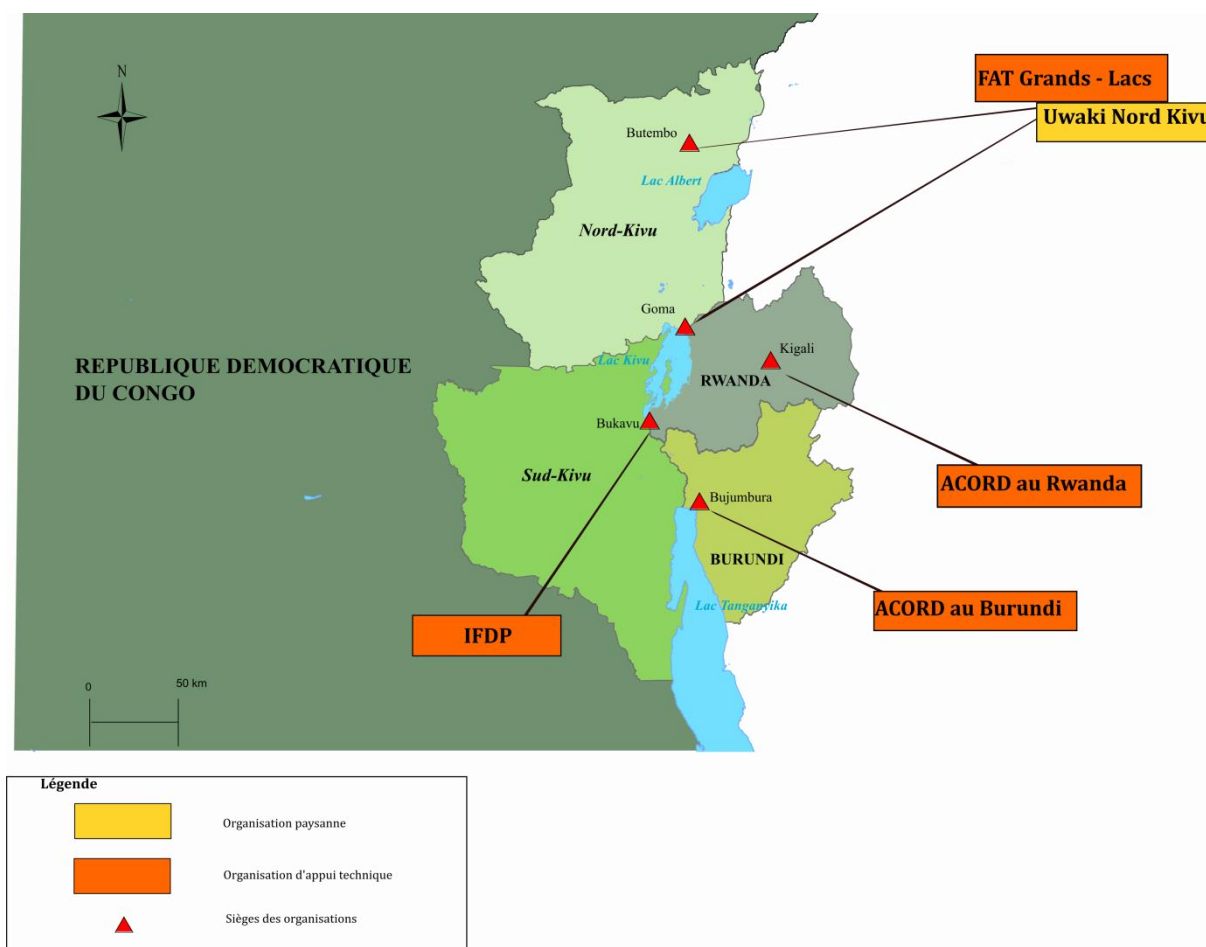
# Déroulement du stage

---

Pour conclure cette année de MASTER 2, j'ai réalisé un stage de 6 mois au sein du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre Solidaire) à la Direction des Partenariats Internationaux au sein du Service Afrique. Ces six mois de stage ont donné lieu à un travail de capitalisation de la démarche foncière du CCFD-Terre Solidaire et de ses partenaires dans la région des Grands Lacs.

Cette capitalisation est le fruit d'un travail conjoint entre le CCFD-Terre Solidaire et cinq organisations partenaires issues de la société civile intervenant sur les questions foncières dans les trois pays concernés (ACORD au Burundi, ACORD au Rwanda, IFDP, le FAT et Uwaki Nord-Kivu en RDC). Ce travail a été produit à partir d'une série d'entretiens auprès des partenaires fonciers composés d'organisations d'appui technique et d'organisations paysannes dans les Grands Lacs mais également d'une revue croisée de la littérature et des initiatives menées par les partenaires. Cette capitalisation propose également une réflexion sur les initiatives des partenaires Grands Lacs à travers des fiches de capitalisation analysant différents champs d'interventions (mécanismes alternatifs de résolution de conflits fonciers, accès à la terre, sensibilisation/information, monitoring des politiques foncières et/ou agricoles etc.) tout en interrogeant la démarche des partenaires.

Ce mémoire s'inscrit dans ce travail de capitalisation mais s'intéresse plus précisément à la trajectoire de deux acteurs de la société civile œuvrant sur les questions foncières dans les Grands Lacs. Ce travail a été produit à partir d'une série d'entretiens auprès de deux partenaires fonciers (une organisation d'appui technique et une organisation paysanne dans les Grands Lacs) mais également à partir d'une revue croisée de la littérature et des initiatives menées par ces partenaires.



**Carte 1- Localisation des partenaires du CCFD-Terre Solidaire intervenant sur la question foncière dans les Grands Lacs**

## **LES ACTEURS CONCERNES :**

### **Les salariés interrogés sont :**

- Samuel Pommeret, chargé de mission Afrique des Grands Lacs
- Isabelle Manimben responsable du service Afrique, ancienne chargée de mission Afrique des Grands Lacs

### **Personne ressource :**

- Florence Ferrari, ancienne consultante en appui au programme foncier de la Direction du développement et de la coopération dans les Grands Lacs,

### **Les partenaires locaux du CCFD-Terre Solidaire :**

Le cœur du mémoire étant un regard croisé et une analyse des pratiques de deux acteurs fonciers locaux, les partenaires du CCFD-Terre Solidaire au Burundi et en RDC ont été mes principaux interlocuteurs pour ce travail. Les différents entretiens effectués m'ont permis de mieux comprendre leurs mobilisations, leurs expériences mais aussi d'analyser leurs perceptions et la plus-value du partenariat avec le CCFD-Terre Solidaire. Les acteurs locaux interrogés sont :

**Burundi :**

- Prime Rupiya, Directeur l'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement ACORD au Burundi,
- Alice Harushimana chargée de suivi-évaluation et apprentissage pour ACORD au Burundi
- Théodore Barankyerereye responsable de programme sécurité alimentaire, moyens d'existences durables pour ACORD au Burundi

**République Démocratique du Congo, Nord Kivu :**

- Théogène Sikiryamuva, Chargé de programmes
- Bernadette Mbamulyakoki Présidente du comité de plaidoyer du Territoire de Beni, point focal d'Uwaki Nord-Kivu
- Marie Claire Masika secrétaire exécutive au sein de l'Uwaki Nord-Kivu

**REVUE DE LA LITTERATURE :**

Le « foncier » étant le thème principal de la capitalisation, un travail préliminaire de familiarisation avec les notions et les concepts clés a été nécessaire. Il a donc fallu se pencher dans un premier temps sur des ouvrages généralistes, des rapports ou des revues d'ONG ou de plateformes d'échanges spécialisées sur les questions foncières tels que le Comité Technique Foncier et Développement, Eurac ou encore International Alert. Ce travail préliminaire a été nécessaire afin de pouvoir comprendre les dynamiques de conflits et les cadres politiques actuels mais également d'analyser les débats en cours et passés sur les politiques de formalisation. Cet apport critique a contribué à replacer les enjeux et les dynamiques propres aux Grands Lacs d'un point de vue historique mais également de replacer la trajectoire des partenaires dans des contextes spécifiques qui éclairent leurs choix.

Un travail de lecture de documents « techniques » portant sur la méthodologie de capitalisation / systématisation a également été un préalable afin de déterminer la méthodologie de travail à utiliser au cours des six mois de stage.

Au regard de la zone géographique concernée et des spécificités qui lui sont propre, un travail de revue de littérature spécialisée a été effectué à travers la lecture d'ouvrage sur l'histoire des Grands Lacs, mais également la lecture de rapports internes au CCFD-Terre Solidaire, de rapports de partenaires fonciers Grands Lacs, de compte-rendu de missions et d'activités des partenaires mais également de lecture d'études effectuées sur la question foncière.

**PHASE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE DONNEES :**

La collecte de données nécessaire au travail de mémoire a été effectuée à partir d'un travail préalable de recherches documentaires sur le foncier en règle générale et sur ses spécificités dans les Grands Lacs. Trois mois de collectes de données ont été entrepris à travers différents types d'entretien.

Deux entretiens téléphoniques semi directifs individuels ont été réalisés auprès des partenaires fonciers à différente période du travail de mémoire. Le choix d'utiliser des entretiens semi-directifs doit se comprendre dans une volonté de laisser une certaine liberté aux interlocuteurs dans un cadre et sur des thématiques prédéfinies.

Un troisième type d'entretien sous la forme d'une grille d'évaluation a pu être réalisé au cours d'une mission au Rwanda (08.05. au 13.05. 2018). Cet entretien a été l'occasion de convier toutes les parties prenantes investies sur les questions foncières à confronter leurs points de vue sur l'accompagnement partenarial du CCFD-Terre Solidaire mais également d'analyser leurs interventions et leurs perspectives stratégiques dans leurs contextes respectifs. Il s'agissait d'un choix délibéré de terminer par cet entretien, les partenaires se sentent plus en confiance du fait des contacts et des échanges établis au préalable. Bien qu'elle soit cadrée, cette grille d'entretien d'évaluation laisse une certaine liberté aux interlocuteurs, les partenaires sont libres de réfuter les hypothèses qui leurs sont proposées. L'intérêt de cette méthode est de proposer une analyse thématique transversale permettant d'interpréter et de comparer les visions de chacun en termes de disparités et de points communs en lien avec l'accompagnement partenarial du CCFD-Terre Solidaire.

Un entretien semi-directif a également été effectué auprès Isabelle Manimben sur l'historique de l'identification de la question foncière, la légitimité pour le CCFD-Terre Solidaire à aborder et intervenir sur une thématique aussi sensible qu'est le foncier dans les Grands Lacs.

Deux semaines sur le terrain ont également été réalisées au cours de ces six mois de stage au CCFD-Terre Solidaire. Une observation des pratiques d'ACORD au Burundi dans la commune de Cendajuru en province de Cankuzo a été réalisée. De même qu'une semaine de travail à Kigali a également permis d'effectuer la troisième phase de l'entretien et de réaliser un temps de travail commun avec l'intégralité des partenaires fonciers et agricoles du CCFD-Terre Solidaire dans la région des Grands Lacs.

## **DIFFICULTES ET LIMITES DU TRAVAIL DE RECHERCHE**

Les partenaires ont été parties prenantes dans la réalisation de ce mémoire. C'est en partant de leurs approches que j'ai pu étudier en détail les pratiques de sécurisation foncière et réfléchir de manière critique à leurs trajectoires en tant qu'acteurs. De fait, ces deux organisations se sont parfois senties gênées par la portée des questions et du positionnement critique à prendre dans l'analyse. Un travail de compréhension mutuel des enjeux de cette capitalisation a donc été nécessaire afin de leurs expliquer la démarche et de les mettre en confiance. En outre, le défaut de capitalisation présent chez les partenaires rend difficile l'appréciation de leurs interventions à l'instar de l'absence de bases de données venant compléter leurs analyses.

ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu travaillent dans des situations complexes, aléatoires et souvent précaires engendrant des difficultés techniques, pratiques mais également sécuritaire. Une semaine de terrain a été effectuée au cours de ce travail de capitalisation à Cendajuru à l'Est du Burundi en province de Cankuzo afin d'observer les pratiques d'ACORD au Burundi et ce malgré la dégradation de l'environnement politique. La situation politique et sécuritaire dans les provinces du Nord et du Sud Kivu n'ont pas permis d'observer les pratiques agricoles et foncières des partenaires de RDC.

## **Chronologie du travail de capitalisation**

Février – Mars : Familiarisation des concepts et de l'ensemble géographique Grands Lacs, création des outils, revue de la littérature (typologie des sources), présentation aux partenaires

Mars – Avril : Réalisation de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase d'entretien avec les 5 partenaires locaux, entretien avec Isabelle Manimben en tant qu'ancienne chargée de mission Grands Lacs, revue de la littérature

Avril – mai : Préparation et mission de terrain au Burundi et au Rwanda, atelier foncier sous régional « Regards croisés sur la sécurisation foncière. Quelles stratégies pour la promotion des droits des paysans ? » à Kigali. Réalisation de la 3<sup>ème</sup> phase entretien

Juin – Juillet : Rédaction et validation de la version finale de la capitalisation

# Mots clés

---

- Burundi
- République Démocratique du Congo
- Capitalisation
- Foncier
- Développement rural
- Appui institutionnel
- Transformation sociale

# Liste des acronymes

---

ACORD : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement

AFC : Agent foncier communal

AGRIPAX : Agriculture Pour la Paix

AOC : Approches Orientées Changement

CCFD-Terre Solidaire : Comité catholique contre la faim et pour le développement

CDM : Chargé(e) de mission

CDAA : Communauté de Développement d'Afrique Australe

CEEAC : Communauté économique des États d'Afrique centrale

CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands Lacs

CIP: Crop Intensification Program

COMESA : COMmon Market for Eastern and Southern Africa

CONAREF : Commission Nationale de la Réforme Foncière

CNTB : Commission nationale Terres et autres biens

CRC : Commission de reconnaissance collinaire

CTFD : Comité Technique « Foncier et Développement »

EAC : East African. Community

FAT/Grand Lacs : Forum des Amis de la terre pour la région des Grand Lacs

GNR : Groupe national de référence

IFDP : Innovation et formation pour le développement et la paix

MARC : Mode Alternative de Règlement de Conflits

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture

NRCF : Noyau de Résolution des Conflit Foncier

ONG : Organisation non gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

PDCP : Programme de Développement et de Construction de la Paix

PEA : Petit Exploitant Agricole

PAIES : Programme d'Appui aux Initiatives économiques pour une transformation Ecologique et Sociale des territoires ruraux.

PIB : Produit Intérieur Brut

PPAF : Politiques et Pratiques Agricoles et Foncières

PSTA : Plan Stratégique de Transformation de l'Agriculture

RDC : République démocratique du Congo

SADC : Southern African. Development Community

SFC : Service Foncier Communal

TAPSA : Transition pour une Agroécologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

# Cartes de présentation du Burundi



Carte 2 - Localisation du Burundi.



Carte 3 - Localisation des provinces du Burundi, source :

---





Carte 5 - Localisation des provinces de République démocratique du Congo

# Introduction

---

**Foncier**, adjectif et nom masculin : *Ensemble d'éléments matériels ayant trait à la terre et aux ressources qui lui sont directement attachées. Le foncier renvoie également à des éléments immatériels caractérisant l'ensemble des relations nouées entre individus ou groupes d'individus pour l'appropriation, le contrôle et la gestion de ces ressources*<sup>2</sup>.

Dans la région des Grands Lacs la question foncière se pose avec acuité. C'est l'un des principaux facteurs des multiples cycles de violence qui embrasent la région depuis plus d'une quinzaine d'années. Le foncier étant une question sensible faisant intervenir de nombreux acteurs à la croisée d'enjeux multidimensionnels de construction de la paix, de promotion d'une gouvernance participative et équitable et de promotion des agricultures familiales, une mauvaise appréciation des enjeux ou des réalités locales peuvent envenimer une situation déjà complexe. Derrière le foncier se cache la problématique de l'accès à la terre pour les populations vulnérables, la résolution de conflits mais également les enjeux de la sécurité et de la souveraineté alimentaire.

L'expression « Afrique des Grands Lacs » est communément utilisée mais finalement ses contours sont mouvants et évoluent au fil des contextes. Tous ces concepts, ces expressions, ne sont avant tout le reflet de constructions anthropologiques, historiques politiques ou intellectuelles accumulées depuis la colonisation. Comme le rappelle l'historien Jean-Pierre Chrétien, l'Afrique des Grands Lacs est avant tout une « invention <sup>3</sup> ». Pour les premiers explorateurs « l'Afrique des Grands Lacs » ou « Afrique inter-lacustre »<sup>4</sup>, désignaient un ensemble de lacs situés le long de la grande faille (« rift ») est-africaine, comprenant les lacs Victoria, Albert, Edouard (bassin du Nil), Kivu et Tanganyika (bassin du Congo), la crête Congo-Nil servant de ligne de partage entre les eaux du Nil et les eaux du Congo. Cette invention cache une réalité géographique d'une région de collines et de petites montagnes. En effet les Grands Lacs possèdent avant tout des caractéristiques communes à l'ensemble des pays à savoir « un relief accidenté, une densité humaine élevée et une assez grande proximité culturelle, notamment linguistique ».<sup>5</sup> L'Afrique des Grands Lacs, comme entité géopolitique, ne s'est imposée que récemment. Sous cette appellation, l'on englobe les marges orientales de la République Démocratique du Congo (RDC qui recouvrent les provinces du Nord et du Sud Kivu et de l'Ituri, le Burundi, l'Ouganda ainsi que le Rwanda.

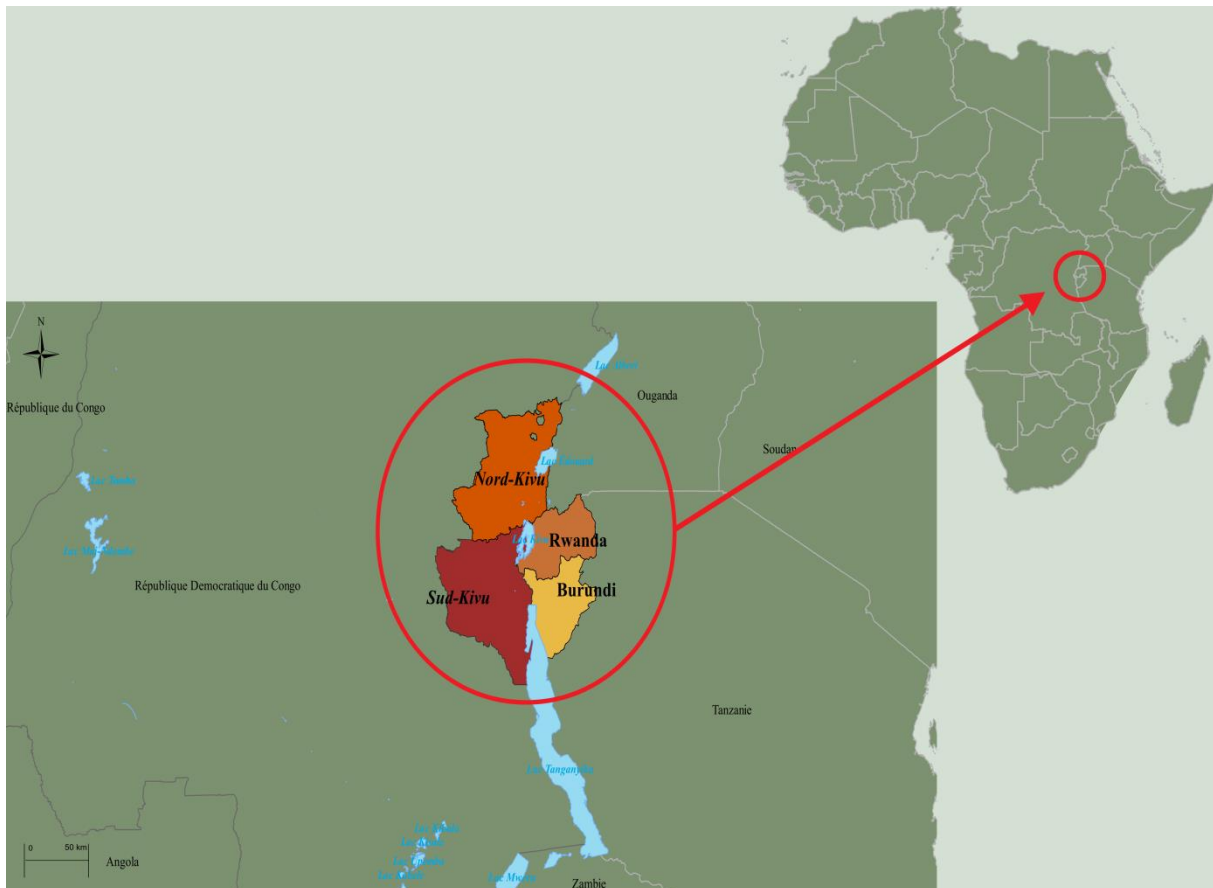
---

<sup>2</sup> Keurtsing Tchouanke

<sup>3</sup> Chrétien, Jean-Pierre, L'invention de l'Afrique des Grands Lacs, une histoire du XX<sup>e</sup> siècle, Edition Karthala, 2010

<sup>4</sup> Ibid., pp. 5-26

<sup>5</sup> Ibid., pp. 5-26



**Carte 6 - Localisation des territoires de la capitalisation**

La colonisation marque un tournant important dans une région mal intégrée géographiquement, politiquement et peine à s'intégrer à l'échelle régionale, la SADC, COMESA, CDAA, CAE, CEEAC et la CEPGL.<sup>6</sup>

Ces différentes perceptions de l'Afrique des Grands Lacs n'est toutefois pas celle qu'a choisi le CCFD-Terre Solidaire dont l'action s'inscrit dans différents territoires du Rwanda et du Burundi et sur une petite partie de la RDC (le Nord et le Sud Kivu).

Composée de sols volcaniques, cette partie de l'Afrique est aussi l'une des plus fertiles du continent. Les potentialités hydrographiques, le faciès pédologique en font une région fertile marqué par un gradient tempéré altitudinale expliquent pourquoi cette région s'est tournée vers l'agriculture et l'élevage. Son sol riche en ressources minières (étain, or, cobalt, coltan, pierres précieuses etc.) mais également en pétrole en font une région convoitée pour ses réserves.

<sup>6</sup> Communauté économique des Pays des Grands Lacs, initiée par le Général Mobutu en 1976 et qui réunit la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda, la CEPGL son manque de cohérence et de nombreux dysfonctionnement ne lui permette pas de jouer son rôle unificateur et de relever les défis structurels de la région.

|                                                                       | <b>Provinces du Nord et du Sud Kivu</b>                                                                                                                                    | <b>Rwanda</b>                                                  | <b>Burundi</b>                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Population 2016                                                       | Les Kivu: 12 427 000                                                                                                                                                       | 12 208 407                                                     | 15 248 251                                                           |
| Croissance démographique annuelle, 2008-2016 (%)                      | 3.3% (pour la RDC)                                                                                                                                                         | 2.5%                                                           | 3.3%                                                                 |
| Densité de population moyenne nationale (en 2017)                     | Kivu : 90 hab/km <sup>2</sup><br>Nord - Kivu : Butembo (1 143 hab./km <sup>2</sup> ), Goma (14 527 hab./km <sup>2</sup> )<br>Sud- Kivu : Kabare (235 hab/km <sup>2</sup> , | 495 hab/km <sup>2</sup> , Kigali (1 552 hab./km <sup>2</sup> ) | Kayanza (596 hab/km <sup>2</sup> ), Ngozi (563 hab/km <sup>2</sup> ) |
| Agriculture (% du PIB en 2017)                                        | 18.6%                                                                                                                                                                      | 33%                                                            | 36.4%                                                                |
| Population travaillant dans le secteur agricole (2016)                | 70%                                                                                                                                                                        | 85%                                                            | 90%                                                                  |
| <b>Source : World Bank data<sup>7</sup>, CIA &amp; FAO 12/07/2018</b> |                                                                                                                                                                            |                                                                |                                                                      |

**Tableau 1 - La région en quelques chiffres**

Aux vues de ces données et de la dépendance des populations à la terre, y accéder devient primordial. Ces densités de populations ont une incidence sur le foncier à travers la diminution des surfaces productives par ménage dans un contexte où plus de 75% de la population vit de l'agriculture paysanne (presque exclusivement familiale et manuelle).

En outre, le foncier mêle des héritages issus de la colonisation, de la coexistence de différents systèmes de normes, d'alliances (et de mésalliances) entre la tradition coutumière et l'Etat de droit ce qui contribue à la difficulté de désigner qui est l'autorité et surtout d'affirmer quelle est sa légitimité. Le foncier pose la question de l'acceptabilité sociale et des politiques en mesure de répondre aux usages et aux normes locales. La superposition des autorités, la concurrence des usages de la terre ainsi que l'entremêlement du droit positif écrit et des normes locales souvent orales affectent en tout premier lieu les petits exploitants agricoles et les femmes premières victimes de l'insécurité foncière rurale. De plus, derrière l'accès à la terre, il ne réside pas uniquement une volonté d'appropriation, la dimension culturelle et identitaire du foncier est également à prendre en compte. En effet, la terre est un référent symbolique important en tant qu'élément essentiel de l'identité d'une personne ou d'un groupe.

<sup>7</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/>

La propriété est une construction juridique<sup>8</sup>. Pour Allan Greer (1998), « *[la] notion même de propriété foncière est intrinsèquement hypothétique, si l'on se donne la peine d'y réfléchir. La simple idée qu'une partie de la surface de la terre puisse "appartenir" à quelqu'un, comme une chemise ou un outil, n'est rien d'autre qu'une fiction culturelle inscrite dans les lois et sanctionnée par elles. Ce qui est possédé, c'est un ensemble de droits spécifiques et limités sur l'activité productrice qui s'y exerce.* »<sup>9</sup>. Les premiers travaux d'anthropologie juridique<sup>10</sup> ont montré la difficulté à traduire le foncier et les droits sur la terre. Le rapport à la terre n'est pas tel que l'on entend au sein du code civil français. L'usage du mot « foncier » au lieu de « propriété » permet d'éluder toutes considérations politiques et sociales auxquelles il conduit. Le terme de « propriété » au sens civiliste<sup>11</sup> du terme n'est en effet pas adapté à la plupart des contextes ruraux africains et est parfois intraduisible. Le terme « foncier » permet une approche pluridisciplinaire, cruciale, pour cerner les différents enjeux (juridiques, politiques, socio-économiques, culturelles...) derrière l'accès à la terre.<sup>12</sup>

Au sens large le foncier désigne l'ensemble des rapports entre les hommes en ce qui concerne la terre et les ressources naturelles qu'elle porte. Il s'agit donc d'un rapport avant tout social, qui a de multiples dimensions économiques, culturelles, politiques, juridiques. Le foncier est un marqueur culturel, symbolique et identitaire fort pour les populations locales en tant que terreau des parentèles, des lignages, des relations interpersonnelles entre les individus <sup>13</sup>. Le foncier traduit une vision stratégique de développement et de gouvernance des territoires pour tout acteur y trouvant un intérêt qu'il s'agisse du petit exploitant agricole à l'investisseur. Le foncier constitue avant tout un actif productif pour les exploitants agricoles en tant que principal moyen de subsistance et vecteur de richesse. De fait, le foncier est au cœur des stratégies de développement économique et d'accumulation de richesse des populations tant rurales qu'urbaines.

---

<sup>8</sup> Plançon, Caroline. « Droit, foncier et développement : les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal », Revue Tiers Monde, vol. 200, no. 4, 2009, pp. 837-851.

<sup>9</sup> GREER Allan, , Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France, Paris, Montréal, Boréal, 165 p., 1998

<sup>10</sup> LE ROY Étienne., 1972, Éléments d'une théorie des rapports de l'homme à la terre en Afrique noire, Thèse pour le doctorat en ethnologie, Université de Paris VII.

<sup>11</sup> « *La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements* », Article 544 du Code Civil Français créé par Loi 1804-01-27 promulguée le 6 février 1804

<sup>12</sup> Plançon, Caroline. « Droit, foncier et développement : les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal », Revue Tiers Monde, vol. 200, no. 4, 2009, pp. 837-851.

<sup>13</sup> Huggins, Christopher, Terre, pouvoir et identité. Les causes profondes des violents conflits dans l'Est de la RDC. 2010

Le foncier est donc une question complexe qu'il convient d'aborder avec finesse et clairvoyance, car de cette question découle des enjeux de souveraineté, de légitimité mais également de réconciliation. A bien des égards, le foncier est un élément déterminant pour l'avenir de la région des Grands Lacs car il continue d'occuper une place majeure dans les épisodes de conflictivité que connaît la région. De fait, des enjeux fonciers importants et mal gérés peuvent être source de conflictivité dans un contexte où le spectre d'une crise identitaire est encore fortement présent et où la question des ressources naturelles est prédominante. Le foncier est également une question faisant l'objet de nombreuses réflexions et débats. En effet, outre les problèmes de définition, le foncier en tant qu'élément symbolique et culturelle ne revêt pas le même aspect ni les mêmes enjeux d'un Etat à un autre mais également d'une culture à une autre. De fait, l'accès à la terre, les modalités d'accès et les moyens de gouvernance et de gestion sont au cœur de débats que l'on retrouve au sein du Comité Technique Foncier et Développement mais également au sein d'universitaires.

La question foncière s'est donc imposée au fil de la stratégie d'ACORD au Burundi et d'Uwaki Nord-Kivu, deux partenaires du CCFD-Terre Solidaire qui l'utilisent comme un des leviers de transformation sociale.

Le choix de se concentrer sur ces deux organisations de la société civile doit se comprendre en raison de leurs trajectoires particulières mais également pour des choix « personnels ». En effet, ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu sont deux organisations qui à leur échelle jouent un rôle important dans le développement des territoires où ils interviennent. Qu'il s'agisse d'une organisation paysanne ou d'une organisation d'appui technique, Uwaki Nord-Kivu et ACORD au Burundi « abordent » et « travaillent » sur le foncier de façon distincte, auprès de publics ciblés et selon différents objectifs que nous aborderons plus précisément. En outre, ayant personnellement rencontré les membres de ces deux organisations, j'ai eu un coup de cœur pour leur investissement et leur passion à vouloir agir pour la transformation sociale de leurs territoires.

Ainsi, dans un contexte de rapide évolution des normes sociales, d'une prédation et d'une pression anthropique sur les ressources naturelles mais également d'Etats défaillants et autoritaires en proie à de graves crises de gouvernance mais également d'une crise des traditions coutumières qui pourvoient avec difficulté aux fonctions de protection de la terre en tant que fondement du patrimoine familial ou lignager, la région des Grands Lacs fait face à de nombreuses carences en matière de gouvernance et de gestion.

Ainsi, quelle sécurisation foncière pour les Grands Lacs ? Comment s'insèrent et se traduisent les pratiques des acteurs fonciers face aux évolutions des contextes et des sociétés ? Quel est l'influence du partenariat sur les organisations locales et leurs stratégies de sécurisation foncière ? Comment ces deux organisations de la société civile constituent-elles une force de proposition tout en étant des facilitateurs de l'innovation ? Quel rôle a joué le CCFD-Terre Solidaire dans le renforcement de capacités des partenaires sur les questions foncières ?

Il s'agira dans un premier temps de dresser un état des lieux de la situation foncière dans les Grands Lacs (I). Dans ce contexte de pluralité de normes, de conflits fonciers mais également de forts enjeux économiques, le rôle de la société civile comme outil de transformation sociale est

essentiel (II). Regards croisés et analyse de la trajectoire ces deux acteurs, reflet des mutations en cours dans les Grands Lacs (III).

# Première partie – L'Afrique des Grands Lacs : terrains de l'insécurité foncière

---

## A. Qu'est-ce que la sécurisation foncière ?

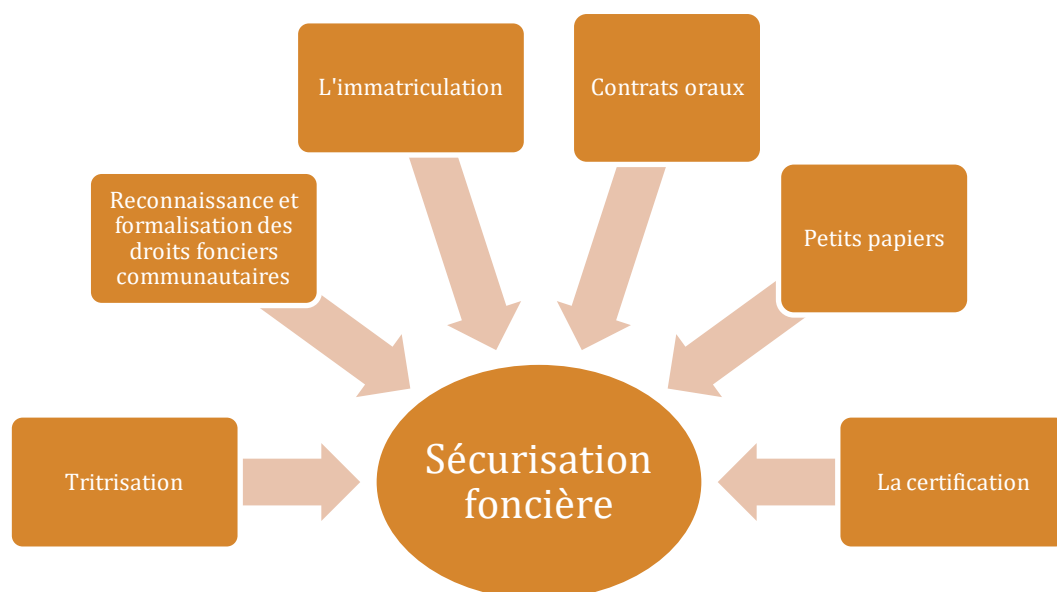
Pour Philippe Lavigne, la sécurisation foncière est avant tout une question institutionnelle. Il s'agit de « l'assurance que les droits sur la terre dont on dispose, quelle que soit leur nature, ne seront pas contestés et que, s'ils le sont, ils seront confirmés par des autorités »<sup>14</sup>. La sécurité foncière suppose des droits légitimes et des autorités en mesure de les garantir effectivement. Or dans le contexte africain, la coexistence d'un système foncier traditionnel et d'un cadre légal formel, encadrant les relations foncières, alimente ce flou. Tout l'enjeu de la sécurisation foncière repose sur ces institutions, sur le consensus et l'acceptabilité de celles-ci comme étant des garants en mesure de définir des règles claires en matière de droits, d'assurer les droits fonciers de chacun et d'être capable en cas de remise en question de ces droits, de parvenir à un jugement fiable.

### 1. Formaliser ou ne pas formaliser ?

Il existe différentes façons de définir la sécurité foncière et différents degrés pour la mesurer, cela ne passe pas nécessairement par un droit formellement écrit ou exprimé. Ainsi, avoir des droits écrits n'est pas gage de sécurité et inversement. Les degrés de sécurité des droits qu'une personne peut détenir sur sa parcelle varient. C.D. Arnot<sup>14</sup> montre la difficulté à définir et mesurer la sécurité foncière et la confusion que cela engendre en termes d'appréciation. Donner une forme écrite à sa « propriété » permettrait de faire entrer une terre dans la vie juridique et de faire basculer une parcelle dans le droit « moderne » en « purgeant » tous les droits existants. Ainsi, la sécurité foncière apparaît comme une cible, un objectif à atteindre, cette cible peut prendre différentes formes et c'est là que réside les dissensions. En effet les modalités de sécurisation ne font pas consensus et conduisent à un débat sur les types de sécurisation.

---

<sup>14</sup> Arnot C. D., Luckert M. K. et Boxall P. C., 2011, « What is tenure security? Conceptual implications for empirical analysis », *Land Economics*, vol 87 n° 2, pp. 297-311.

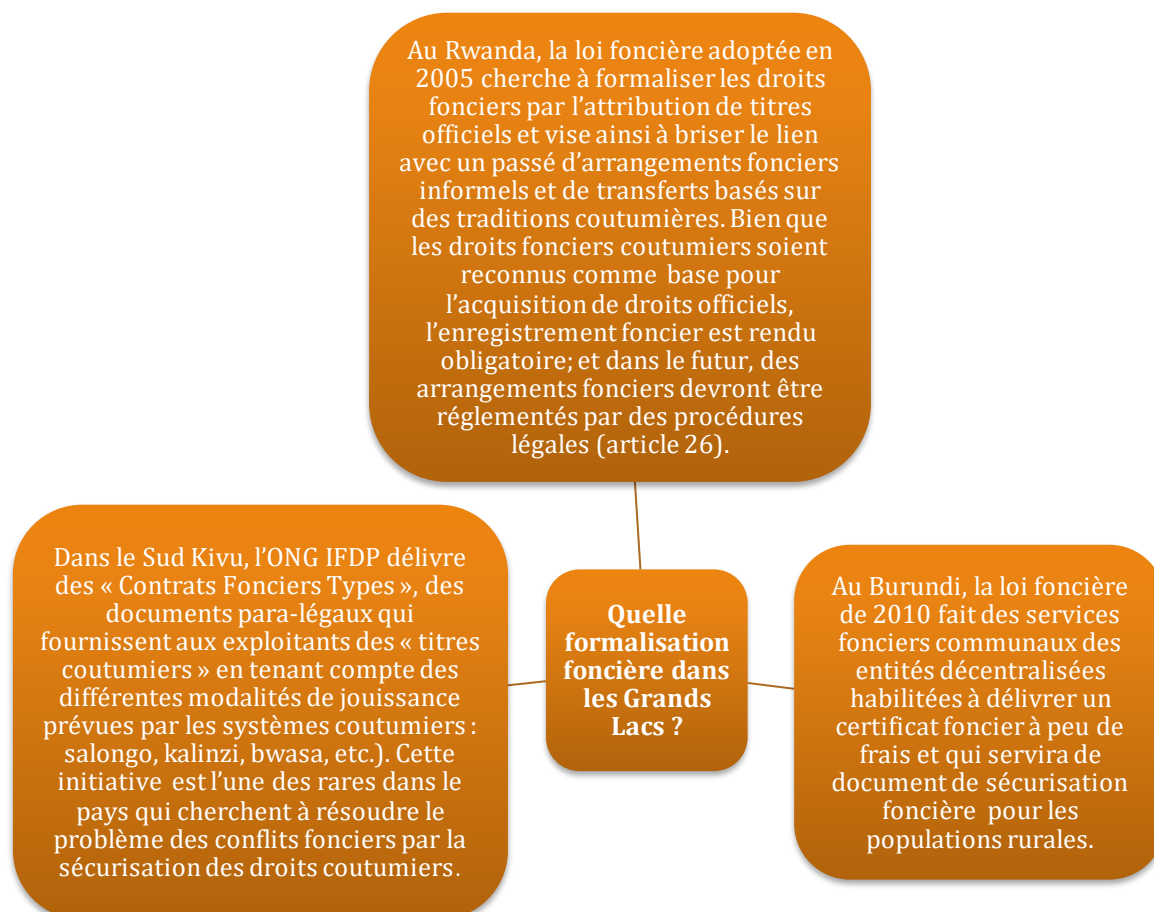


**Figure 1 - Typologie des formes de sécurisation foncière dans les Grands Lacs**

Le cœur du débat réside dans la forme à donner à cette pluralité de droits dans une volonté commune de sécuriser l'accès à la terre. De fait, s'agit-il de donner une forme écrite à des droits caractérisés par leur oralité au risque de les transformer ou s'agit-il de partir de ces droits et de tenter de les faire entrer dans la légalité ? Là réside toute la clé du débat.

### **Formaliser ou ne pas formaliser ? Analyse des débats en cours**

La sécurisation foncière par une politique de titrage fait l'objet de nombreux débats et de conceptions contrastées. Lancé pendant les années 80 / 90 à travers des programmes d'ajustement structurel, les politiques de formalisation à travers l'enregistrement systématique des terres avec à la suite la délivrance d'un titre de propriété a longtemps été considérée par les acteurs étatiques et notamment la Banque Mondiale comme étant une panacée. Cela contribuerait à un meilleur accès au crédit, à la stimulation des marchés fonciers et des investissements par la même occasion. Or, pour beaucoup ce système serait en négation avec les droits fonciers locaux et contribuerait à accentuer les conflits fonciers.



**Figure 2 - Quelle formalisation foncière dans les Grands Lacs ?**

Dans les Grands Lacs, tout l'enjeu de la formalisation des droits réside dans le respect des réalités locales ainsi que dans le renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion foncière. Ainsi, il n'existe pas une forme précise de formalisation, mais différents moyens de formaliser. Qu'il s'agisse de la formalisation de droits délégués sous formes de petits papiers, de la certification coutumière attestant qu'une personne est détentrice de droits coutumiers sur une parcelle rurale, individuelle ou collective ou encore de titre foncier comme garantissant, sécurisant et protégeant le droit du propriétaire.

Au fil des entretiens, de la lecture de rapport et de discussion auprès des chargées de mission, identifier le positionnement du CCFD-Terre Solidaire sur la sécurisation foncière n'a pas été chose aisée. En effet, pour le CCFD-Terre Solidaire il y a avant tout l'idée de reconnaître qu'il existe une pluralité de droits et d'obligations sur le foncier. L'enjeu est d'arriver à sécuriser ces droits et ces obligations tout en prenant en compte leur pluralité. Cela suppose de le faire de manière souple, de pouvoir s'ancrer dans les réalités locales et notamment dans la multitude d'arrangements fonciers existants. Le CCFD-Terre Solidaire cherche à partir des dispositifs qui sont à l'échelle locale et de définir des normes et des règles qui respectent les droits de tout un chacun tout en ayant des instances qui peuvent veiller à la renégociation permanente de ces normes et de ces règles. Pour le CCFD-Terre Solidaire, l'enjeu de la sécurisation foncière réside à l'échelle locale avec une volonté de faire dialoguer les différentes instances, intérêts, parties

prenantes, représentant des minorités et des populations vulnérables afin d'entreprendre un dialogue, une négociation autour de la gestion du foncier.

L'objectif final résiderait à l'échelle nationale, avec la mise en place d'un cadre permettant d'éviter d'être dans des situations de re-négociation perpétuelle et donc d'insécurité foncière. Le positionnement du CCFD-Terre Solidaire est un questionnement perpétuel et une analyse fine du contexte. En effet comme le souligne Isabelle Manimben, responsable du Service Afrique, intervenir sur le foncier s'est se poser un questionnement permanent : *« comment sécuriser tout en laissant une marge aux acteurs pour continuer à créer des consensus et ensuite avoir des instances qui font en sorte que ces consensus soient respectés. »* Ainsi, le CCFD-Terre Solidaire a fait le choix d'une démarche souple de sécurisation foncière en fonction des différents contextes d'intervention.

## **2. La réforme foncière et la décentralisation : opportunités pour une gestion foncière décentralisée ?**

La gouvernance foncière se heurte à l'imbrication de plusieurs normes : les normes locales et les normes officielles. De fait, la décentralisation dans le cadre de la question foncière peut se révéler être un véritable atout. Une gestion foncière décentralisée et locale serait plus accessible pour les habitants et à même de prendre en considération les particularismes que l'on retrouverait dans chaque commune. La décentralisation est souvent présentée comme pouvant jouer un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Toutefois la décentralisation est une dynamique créée par le haut, une pure création institutionnelle qui doit trouver sa légitimité au sein de communauté ayant souvent leur propre système de gestion foncière. La légitimité foncière reste donc à construire. Là réside un des enjeux majeurs de la gestion foncière rurale où il s'agira de trouver un juste équilibre entre les rôles assumés par les instances villageoises préexistantes et le rôle attribué par le haut aux autorités communales nouvelles. Les processus de décentralisation ont connu des trajectoires différentes dans les Grands Lacs.

La lettre de politique foncière adoptée par le Burundi en 2010 fait de la décentralisation de la gestion foncière l'un des cinq axes d'intervention de l'Etat ( Axe 1 : Rénovation de la législation foncière et domaniale ; 2 : Restructuration et modernisation des services en charge de la gestion foncière ; 3 : Décentralisation de la gestion foncière ; 4 : Inventaire des terres domaniales ; 5 : Développement de solutions durables aux problèmes de personnes sans terre et à l'exiguïté des terres). Au Burundi, la décentralisation de la gestion foncière permettrait de prévenir et de résoudre les conflits fonciers en intégrant les acteurs locaux dans la désignation et le recensement des propriétés et de ce fait contribuerait à consolider la paix sociale. Le processus de réforme initié depuis 2007, souhaite « faire de la commune burundaise le pilier du développement » permettant de palier aux lacunes du mode coutumier de tenure foncière jugé précaire et source de nombreux conflits. L'Etat souhaite progressivement mettre en place un système de gestion décentralisée des terres qui place les 119 communes du pays aux avant-postes de la réforme. Cette gestion décentralisée des terres doit permettre de délivrer des certificats fonciers par les Services Fonciers Communaux (SFC) censés être d'une plus grande sécurité et valeur juridiques.

En RD Congo les messages clés derrière le processus de réforme foncière visaient à régler les litiges fonciers et mettre en place des mesures transitoires pour améliorer la gouvernance foncière, développer un nouveau cadre juridique fondée sur un processus de politique foncière globale et consultative mais également favoriser des mesures transitoires permettant l'amélioration de la gouvernance foncière. En RD Congo, les avancées de la réforme foncière à travers la CONAREF dépendent avant tout des volontés politiques et aux différentes applications de codes qui ne prennent pas en compte les enjeux fonciers. Certains observateurs dénoncent une mauvaise volonté pour faire avancer les choses et pour mener le processus à son terme. De plus, l'appropriation effective du processus de réforme pose problème, le débat sur la réforme de la gouvernance foncière se déroulant à Kinshasa, les discussions sont perçues par les populations locales comme un débat entre intellectuels ce qui non seulement ne permet pas de suivre les débats mais également de s'identifier avec ses résultats.

Au Rwanda la réforme foncière<sup>15</sup> initiée dès 2005 et qui vise à transformer l'agriculture familiale, manuelle en une agriculture productive a contribué à des mesures radicales à l'instar du remembrement, la limitation du morcellement des propriétés, la digitalisation du cadastre et la mise en place d'une réforme agraire basée sur la modernisation et la régionalisation des cultures. La politique rurale rwandaise a l'ambition de réduire la population dépendante de l'agriculture à 50 % d'ici 2020, considérablement moins que les 87 % qu'on trouve dans le contexte actuel. Toutefois Les politiques rurales rwandaises sont perçues avec inquiétude par une partie de la population paysanne. La concentration, la contractualisation, la professionnalisation des terres et la coopérativisation risquent à la longue de tourner au monopole par les plus professionnels sur l'accès à la terre au détriment des PEA à l'instar des modalités du remembrement, les risques de confiscation abusive des terres et les faibles indemnités qui compenseraient les expropriations.

La réforme foncière en tant « qu'ensemble de choix qui mettent en jeu l'avenir du monde rural (à travers les modalités d'accès à la terre, principal actif productif) et qui se doivent d'être explicités au sein d'un document politique »<sup>16</sup> est un processus qui pour véritablement fonctionner doit être participatif, inclusif et être le reflet des évolutions d'une société. Toutefois à qui s'adresse ces réformes foncières et quid des populations ? Le danger existe que les politiques rurales et les réformes en cours n'affaiblissent progressivement les petits paysans et ne prennent pas en compte les réalités locales. De plus, cela pose également la question de la prise en compte des normes locales et de la capacité des autorités à dépasser le dualisme juridique souvent présent dans ces régions et à les intégrer au sein du droit positif.

## **B. Une mauvaise gestion des terres facteur de l'insécurité foncière rurale**

L'étude conjointe entre le CCFD-Terre Solidaire, ses partenaires et le Gret « Droit à la terre, Droit à la Paix : des clés pour agir » a identifié quatre grands facteurs à partir desquels se construisent aujourd'hui les situations d'insécurité foncière dans les trois pays :

---

<sup>15</sup> Intégrer dans le texte

<sup>16</sup> Grain de sel n° 41-42, L'agriculture en quête de politiques. Décembre 2007 – mai 2008

- La remise en cause des droits fonciers et des usages de la terre sous l'effet de politiques publiques imposant des changements d'usages des sols et des pratiques d'exploitation des terres au nom du développement économique ;
- Les divisions successorales et l'amenuisement des tenures qui sont sources de conflits privés ou « intrafamiliaux » ;
- Les conflits politiques et les déplacements de population qui ont engendré la destruction des liens sociaux et de la mémoire agraire
- Les carences et la concurrence entre les différentes instances et administrations (chefferies, juridictions formelles ou transitionnelles, instances de conciliation) qui ont perdu progressivement de leur légitimité et de leur autorité à gérer la question foncière.

## 1. Les sources d'insécurité foncière

Les rapports fonciers sont investis d'un enjeu territorial fort, en particulier dans des contextes où la pression démographique et les intérêts économiques pour les ressources foncières s'accroissent sensiblement<sup>17</sup>. L'accès à la terre se révèle donc être compliqué dans ce contexte de forte pression démographique et de rareté des terres. L'on assiste donc à une forte concurrence des usages de la terre et à une difficulté pour les populations rurales d'y accéder et de la conserver. Les terres cultivables sont devenues des biens précieux si bien qu'elles ne sont pas toujours suffisantes pour nourrir l'ensemble de la région ce qui pose de nombreux enjeux politiques et sociaux autour de la gestion des terres.

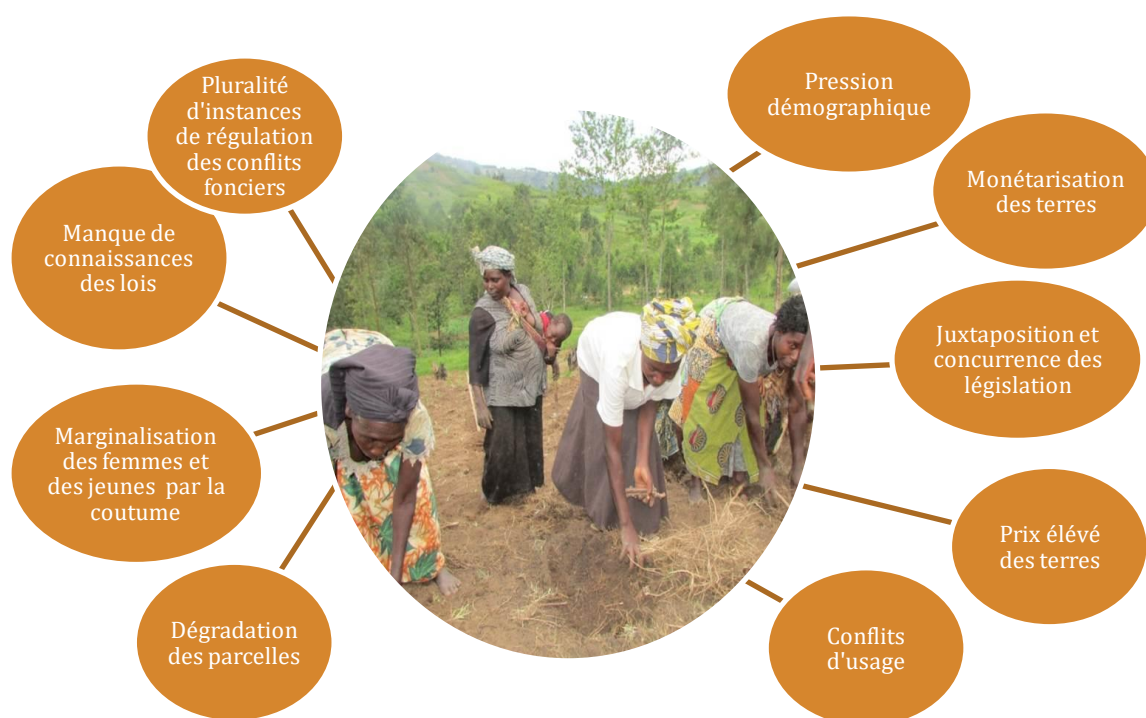


Figure 3 - Les causes de l'insécurité foncière dans les Grands Lacs © Photo : Uwaki Nord Kivu

<sup>17</sup> Note de synthèse n°20 : Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement. Comité technique "Foncier et développement" | 2016 |

## 2. Le foncier : facteur d'exclusion pour les populations vulnérables

L'accès à la terre est un droit économique, social et culturel, vital pour les populations vulnérables considérées en tant que cadets sociaux au sein des territoires ruraux. Par cadets sociaux l'on entend « l'ensemble des catégories sociales dominées, principalement les jeunes et les femmes, par opposition à leurs « aînés sociaux » dont l'autorité repose tant sur l'âge, la position dans la lignée que sur leur possession de ressources symboliques et matérielles »<sup>18</sup>. La terre est un enjeu pour les femmes dont l'accès demeure entravé dans un contexte de marginalisation lié à la coutume mais également au contexte social. Les femmes sont encore victimes de discrimination en termes d'accès et de contrôle sur les terres et les ressources financières qui en découlent. Ces femmes se retrouvent souvent veuves et seules chefs du ménage. Elles voient leur accès à la terre en tant que ressource vitale inaccessible et ce malgré leur contribution et leur rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et l'agriculture.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement au droit d'accès des femmes à la terre l'on observera que derrière cette démarche d'accès à la terre des femmes il n'y a pas qu'uniquement l'aspect pratique, il s'agit également d'instaurer un débat sur la place des femmes au sein des communautés, de négocier et faire valoir leurs droits. L'enjeu de l'accès à la terre dépasse la dimension pratique pour tendre vers des enjeux de cohésion sociale qui est aussi un préalable au développement d'une société inclusive et égalitaire. La sécurisation des droits fonciers des femmes constitue donc un élément clé si ce n'est un pilier dans le processus de développement rural nécessaire aux Grands Lacs. Une grande partie de la stratégie partenariale du CCFD-Terre Solidaire dans la région repose donc sur la mise en place d'un meilleur respect des droits fonciers des femmes ainsi que sur leur autonomisation.

---

<sup>18</sup> Muriel Gomez-Perez, Marie Brossier, « Être femme en Afrique subsaharienne : la fin des « cadets sociaux » ? », 2014

| Rwanda                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Burundi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | RDC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La loi organique du régime foncier de 2005 prévoit très clairement que « <i>Toute forme de discrimination, notamment celle fondée sur le sexe ou l'origine, en matière d'accès à la propriété foncière et à la jouissance des droits fonciers est prohibée. L'homme et la femme ont des droits égaux sur la propriété foncière</i> ».</li> <li>• La plupart des terres sont enregistrées sous le régime de la communauté universelle avec les noms du mari et de la femme</li> <li>• Le consentement du conjoint est nécessaire pour toute opération de terrain (hypothèque, vente ou échange)</li> <li>• La femme est protégée des évictions en cas de divorce ou de décès</li> <li>• La femme peut hériter des terres de ses parents au même titre que les hommes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutefois les droits de propriété des femmes ne sont assurés que dans le cas où les mariages sont légalement enregistrés et ne prennent pas en compte les mariages coutumiers ou religieux ni les unions paysannes. Dans la pratique la coutume reste forte et beaucoup d'hommes persistent à vendre ou à prendre d'autres décisions liées à la terre sans consulter leurs épouses.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le principal mode de transmission de la terre se fait par héritage et à travers la coutume. Toutefois :</li> <li>• L'absence de lois sur l'héritage ne prévoit rien pour les femmes</li> <li>• La coutume ne prévoit que l'héritage des enfants mâles et exclue automatiquement la femme</li> <li>• Même lorsqu'elle se marie, la terre « apportée » de son mari reste considérée comme la propriété personnelle de ce dernier</li> <li>• Il n'est donc reconnu aux femmes qu'un droit d' « <i>igiseke</i><sup>[1]</sup> », un droit d'usage, mais dont l'enregistrement lui-même n'est souvent pas accepté.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes ont en théorie les mêmes droits et devoirs que les hommes toutefois dans la pratique ces droits ne lui sont que très rarement octroyés en raison du : <ul style="list-style-type: none"> <li>• manque de connaissance sur la Loi Foncière, le Code de la famille</li> </ul> </li> <li>• des lois et pratiques coutumières qui discriminent les femmes dans leur accès à la terre.</li> <li>• Faible pouvoir économique des femmes pour dégager des ressources suffisantes pour acheter un lopin de terre</li> <li>• Du faible pouvoir de décision sur les revenus issus du travail de la terre</li> <li>• De leur faible autonomisation</li> <li>• Seul les situations d'héritage lors du partage des biens laissés par un défunt leur permettent d'accéder à la terre mais (uniquement lorsque le mariage a été enregistré à l'état civil)</li> </ul> |

Figure 4 - Typologie des législations pour l'accès des femmes à la terre

## **C. Les conflits politiques et les déplacements de population au cœur de l'histoire des Grands Lacs**

### **1. Une région fragilisée par des conflits**

Le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 marque une rupture nette dans l'histoire de la région et ses conséquences (cycles de guerres locales et régionales) se font toujours sentir. Les montagnes du Kivu où se sont réfugiés de nombreux Hutu du Rwanda vont être le théâtre de deux cycles de guerres régionales<sup>1</sup> dans lequel 7 pays vont être impliqués<sup>1</sup>. La RDC reste marquée par ces conflits notamment locaux et semble depuis incapable de retrouver une normalité institutionnelle et de développer un processus politique et démocratique. Le Burundi, après une brève période de construction de la paix et de relative expérience démocratique de la période post-Arusha (2003 – 2015), replonge dans la violence politique alors qu'il reste l'un des pays les plus pauvres du monde. Même si le Rwanda semble emprunter une voie sensiblement différente de celles de ses deux voisins, les défis humains et politiques restent immenses dans un pays où couvent de fortes tensions et qui semble de plus en plus tourné le dos à un régime politique pluraliste et démocratique.

Les années de guerres et de conflits politiques sont lourdes de conséquences. L'étude "Afrique des Grands Lacs : droit à la terre, droit à la paix", paru en 2012 a montré que ces années de conflits ont eu des incidences fortes sur le foncier ;

- Du fait des nombreux déplacements de populations, comment permettre leur retour et leur réinstallation ?
- Après les nombreuses pertes en vies humaines et l'extrême violence qui a caractérisé ces guerres, comment reconstruire un tissu social garant d'une résolution durable des conflits en général et fonciers en particulier ?
- Face à la perte de confiance des populations envers les politiques, comment restaurer une autorité reconnue garante, entre autres, de la sécurisation de la jouissance foncière ?

L'attractivité et l'histoire conflictuelle de la région contribue à de nombreux défis structurels. Au sein des Grands Lacs l'on assiste à un phénomène de rareté des terres (Burundi, Rwanda) lié au morcellement des parcelles lors d'héritages mais également à la dégradation des terres. Les phénomènes d'érosion des pentes liées à l'utilisation de méthodes culturales peu adaptées nuisent à l'état du sol et de fait à l'agriculture et accentue la pression sur la terre ( au Rwanda, 70% des terres sont en pentes). Les performances faibles des systèmes agricoles paysans ainsi que le manque de terre cultivable sont le reflet de mauvaises pratiques agricoles caractérisées par l'usage massif d'intrants (souvent de mauvaise qualité) ainsi que l'utilisation de pratiques agricoles nuisibles à l'instar de la culture sur brûlis (telle que l'on retrouve en RDC). Ces pratiques contribuent à l'appauvrissement des sols, à la perte en nutriments et accentue également le phénomène d'érosion. Cette surexploitation excessive et cette dégradation progressive des sols

posent clairement la question de la performance des systèmes agricoles paysans et de leurs marges d'évolution.

## **2. De profonds impacts du rapport à la terre sous l'ère coloniale**

Dans les Grands Lacs, l'histoire coloniale a contribué au bouleversement de la paysannerie à travers une mutation profonde du rapport à la terre. Le déplacement, souvent forcé, de populations rwandaises vers le Congo pour travailler dans les plantations et les mines du Kivu et du Katanga, a dès l'époque coloniale créé une difficulté de coexistence entre les populations autochtones et les immigrés rwandais. Les conflits ethniques dans la région des Grands Lacs sont également les conséquences de la politique coloniale belge de diviser pour mieux régner ainsi que de la mauvaise gestion de l'immigration au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo<sup>19</sup>. Des générations de populations civiles d'origine rwandaise issues des périodes de migrations et vivant au Kivu ne sont pas considérées par les populations autochtones comme étant des « congolais » ce qui attise animosité et méfiance auprès des autres groupes.

De plus, dans les trois pays les politiques agricoles sont à l'époque tournées vers le développement des cultures d'exportation. L'agriculture paysanne pilier de la sécurité alimentaire des ménages jugées « archaïque » est délaissée au profit de la culture obligatoire du café et de cultures dites anti-famines. Au Burundi, la culture du manioc et de la patate douce dites « cultures anti-famine » ont été érigées en cultures vivrières obligatoires car jugées moins aléatoires que les cultures de blés ou de légumineuses qui seraient plus soumises aux aléas climatiques. Toutefois, la stratégie diffère d'un territoire à l'autre : au Rwanda et au Burundi, l'expansion des cultures d'exportation se fait en contraignant les exploitations paysannes alors qu'au Kivu elle se fait à travers la mise en place de grandes concessions coloniales.<sup>20</sup>

En outre, au cours de la période précoloniale, la terre était considérée comme un bien collectif et incessible appartenant à l'ensemble de la communauté et soumis à une autorité coutumière considérée comme légitime et en charge de la gestion des terres. Or, la période coloniale contribue à une mutation des structures sociales à travers une remise en cause de la pyramide sociale locale dans laquelle les chefs coutumiers étaient au sommet mais également à une remise en cause du pouvoir des autorités jusqu'alors en charge de la distribution des terres. Les institutions coloniales s'octroient de nouvelles prérogatives et introduisent la notion de « propriété privée » ce qui, de fait participe à l'érosion du pouvoir traditionnel.

---

<sup>19</sup> Muzinga Lola, Nicaïses, Les conflits ethniques et les problèmes d'identité à l'est de la République démocratique du Congo cas des Banyamulenge, Université de Sherbrooke, 2001

<sup>20</sup> Pèlerin, Émilie ; Mansion, Aurore et Lavigne Delville, Philippe, 2011, Afrique des Grands Lacs: droit à la terre, droit à la paix. Des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale, Coll. Études et Travaux, série en ligne n° 30, Co-édition CCFD-Terre Solidaire / Gret, [www.gret.org](http://www.gret.org), 127 p.

### 3. Des conflits qui jalonnent l'histoire de la région

L'on ne peut comprendre les crises qui déstabilisent les Grands Lacs sans se référer à son histoire récente. En effet, le Burundi, le Rwanda et la RDC partagent de nombreuses similarités liées notamment à une histoire commune jalonnée de conflits identitaires, ethniques et politiques.

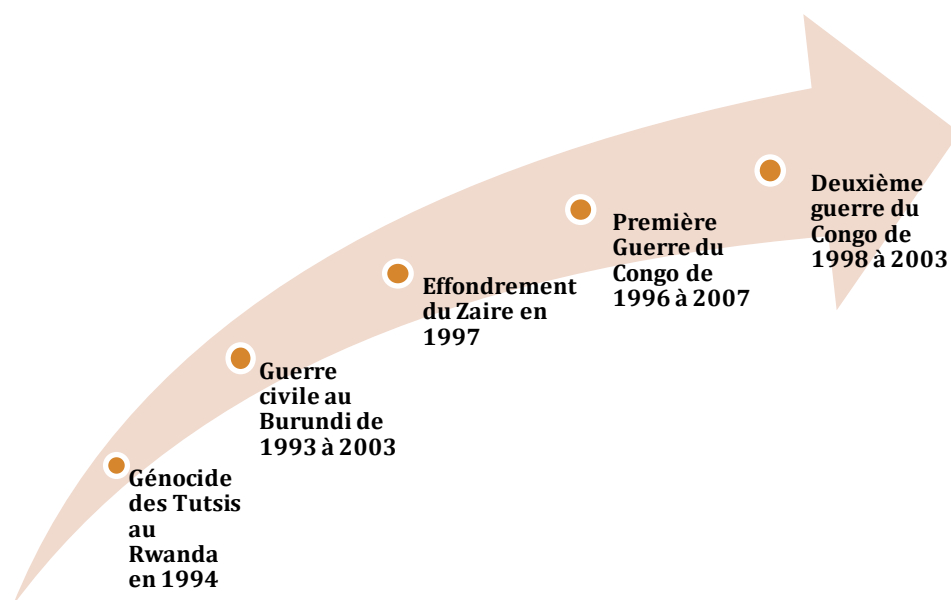


Figure 5 - Les périodes de conflits dans les Grands Lacs

### 4. Des déplacements sources et causes du conflits

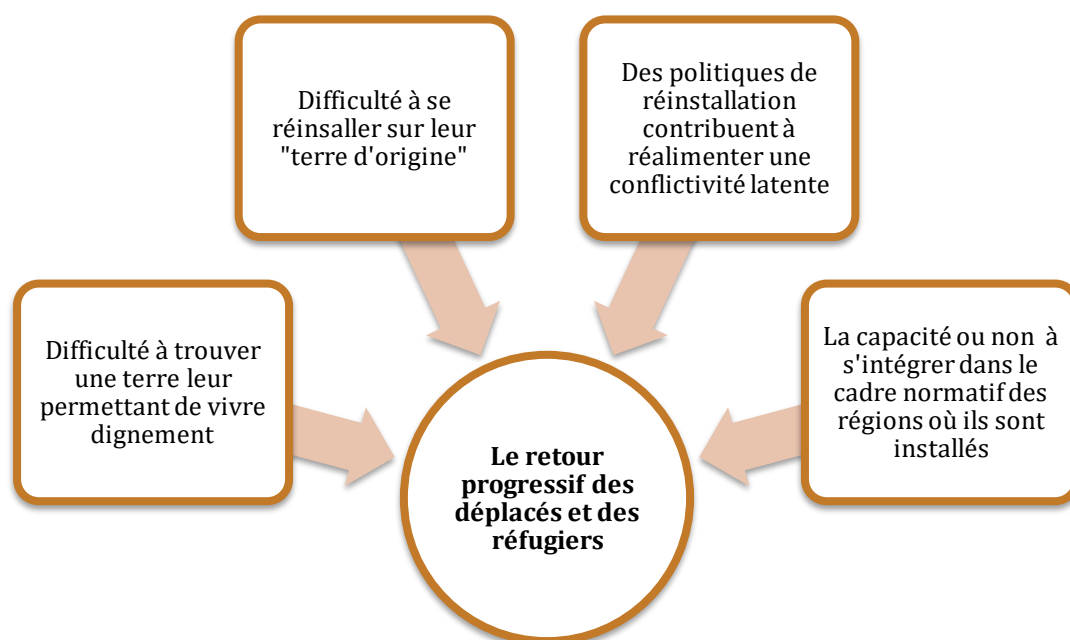
La violence a eu un impact sans précédent sur ses trois pays et a laissé de profondes marques sur la population. Les déplacements à la suite du génocide des Tutsis, des deux guerres du Congo, des périodes de guerres au Burundi ( d)<sup>21</sup> et plus récemment à la suite de la crise politique de 2015, les déplacements en lien avec l'insécurité récurrente dans le Nord et le Sud Kivu, avec à ce jour près de 5, 2 millions (sur ces 5,2 millions, 4.4 millions sont des déplacés internes en RDC dont 1 million pour le Nord Kivu et 545 000 pour le Sud Kivu et 426 000 burundais réfugiés en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en RDC.)<sup>22</sup> de ressortissants des trois pays (sur un total d'environ 110 millions) qui se retrouvent dans une situation de déplacés internes ou de réfugiés. Il faut ajouter à cela les migrations internes de populations issues d'espaces très densément peuplées à la recherche de terres cultivables au sein de zones moins peuplées.

<sup>21</sup> Joseph Gahama, « La question des réfugiés », dans Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier (dir), Burundi 1972 - Au bord des génocides, p. 225-238.

<sup>22</sup>

Source : UNHCR, 2017 <https://data2.unhcr.org/en/situations>

Le retour progressif des déplacés et des réfugiés pose de nombreux problèmes (On distingue, dans les mouvements de populations, les « réfugiés » qui ont traversé les frontières internationales pour s'installer souvent dans des camps dans un autre pays et les « déplacés internes » qui sont restés à l'intérieur des frontières de leur pays).



**Figure 6 - La réinstallation des déplacés : un processus complexe**

Ainsi après ces années de conflits se cache l'enjeu de la reconstruction du tissu social qui passe bien évidemment par la nécessité de déconflictualiser le foncier en tant qu'agent cristallisant la violence mais également de travailler sur les institutions défaillantes qui rajoute de la conflictivité. Il s'agit également de s'interroger sur la place et le rôle des pratiques coutumières qui ne remplissent plus leurs fonctions de modération sociale.

#### **D. L'amenuisement des parcelles sources d'insécurité foncière**

De génération en génération, les exploitations agricoles se sont émiettées au gré des divisions successorales et de la croissance démographique pour atteindre des niveaux de seuil critiques. La taille moyenne d'une exploitation agricole est estimée à 0,50 hectares de terre. Au Burundi une famille de huit doit souvent se contenter d'une superficie de 0,2 ha et vendre ses services pour compléter les rations<sup>23</sup>, de 0,5 hectares en RDC et 0,10 hectares au Rwanda. L'insécurisation de la tenure représente également une contrainte pour tout investissement agricole sur le long terme. L'insécurisation engendre la réticence ou même la peur d'investir par crainte d'être victime

<sup>23</sup> Cochet, Hubert, Note de problématique sur la situation de l'agriculture au Burundi et la question foncière, 2013

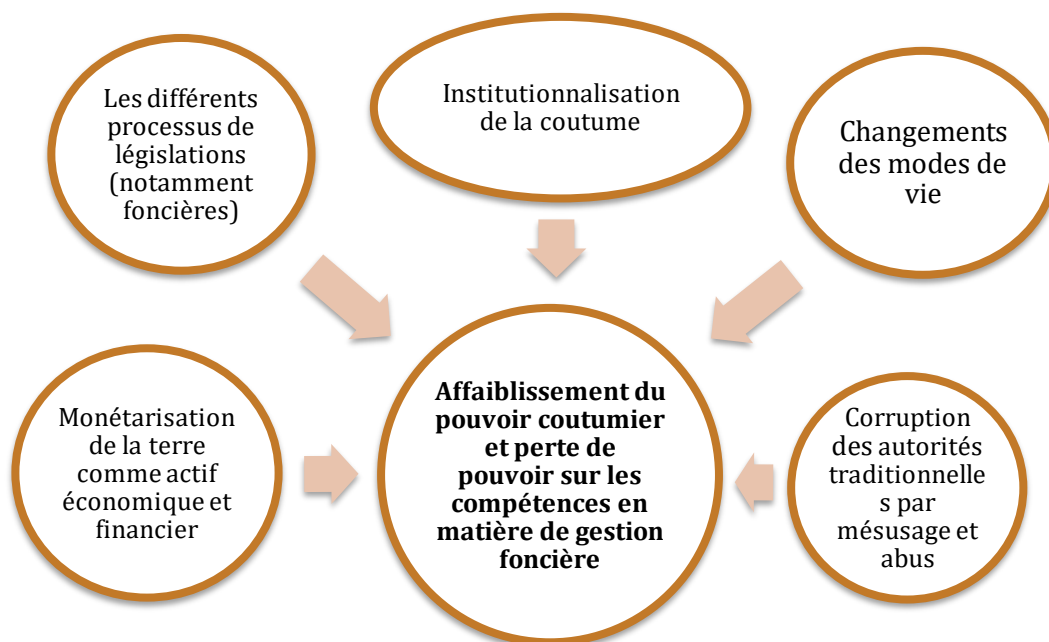
d'éviction et de ne pas récolter les fruits de son travail. L'on se retrouve ainsi dans une situation où l'environnement n'est pas propice aux investissements dans les milieux ruraux et au développement de l'agriculture.

Les populations rurales sont fréquemment en situation d'insécurité foncière de par l'absence de connaissance des lois et à la non reconnaissance légale de leurs droits fonciers. Les carences de la régulation foncière contribuent à une situation complexe où des acteurs différents avec des intérêts divergents et gérés par des systèmes (institutions) différents rentrent parfois en compétition pour l'accès à la terre ce qui engendre des conflits d'usages. De fait, les femmes et les cadets sociaux se retrouvent en bas de la pyramide qui leur permet d'accéder à la terre face aux nantis, des grands propriétaires terriens ou des investisseurs possédant les ressources nécessaires pour accéder à la terre. De plus dans le cas de la RD Congo, la juxtaposition et la concurrence entre les codes, lois foncières mais également agricoles qui se révèlent être plus ou moins vagues, parfois contradictoires et souvent mal appliquées contribuent à rendre les communautés rurales vulnérables et en proie à différentes manipulations et pressions endogènes et exogènes.

## **E. Des conflits fonciers en lien avec à la perte de confiance dans les institutions étatiques et traditionnelles**

### **1. Des chefs coutumiers en perte de pouvoir**

Les chefs coutumiers sont des référents réels pour les populations mais leur potentiel de cohésion sociale est à relativiser. Par définition, la coutume se caractérise par « son oralité, sa flexibilité et représente un ensemble de mœurs, d'habitudes et d'usages constitués en règles et qui font sens au sein d'une communauté ». Les autorités coutumières en tant qu'agent de cohésion sociale doivent en théorie faire référence socialement et se constituer en tant que gardes fous face aux prédatations liées à l'accès aux terres mais également agir en tant que médiateurs dans la résolution de conflits notamment fonciers. Dans les normes coutumières, la terre n'est pas un actif marchand mais un référent culturel et symbolique gage du patrimoine familial ou lignager qui de fait doit être préservé pour l'ensemble du groupe familial et les futurs descendants. Le foncier est un lien communautaire en tant que support de la cosmogonie de fait, ce patrimoine ne doit pas être amputé par les ventes.



**Figure 7 - Les causes de l'affaiblissement du pouvoir coutumier dans les Grands Lacs**

L'on assiste dans les Grands lacs à une « stérilisation du pouvoir » en incapacité à s'exercer effectivement et à intégrer les intérêts des populations. Cependant, les autorités traditionnelles sont restées des « référents » important notamment dans l'accès à la terre et dans la résolution de conflits. De fait, en RD Congo, la reconnaissance des droits coutumiers, dans certains cas la réhabilitation des droits « ancestraux » autochtones dans le cadre de pratiques de sécurisation foncière font ainsi parti des revendications de certains acteurs locaux et ce dans une démarche de meilleure prise en compte des réalités locales. Toutefois cela suppose de surmonter les tendances parfois arbitraires de la coutume et d'impliquer les pouvoirs coutumiers dans un rôle effectif au sein de la communauté. Enfin, la coutume n'est pas une norme figée mais évolue en fonction des contextes et c'est dans cette perspective de transformation de la société que les acteurs locaux (notamment la société civile) s'adaptent aux mutations de leurs environnements en inventant de nouvelles pratiques foncières locales qui se veulent être légitimes auprès des récipiendaires et inscrites dans une démarche « d'extra-légalité »<sup>24</sup>. Le terme d'extra-légalité renvoie à des règles qui ne sont pas celles de la légalité officielle mais sont généralement reconnus dans la pratique.

## **2. Le foncier au cœur des « luttes » institutionnelles**

Le dualisme juridique tel que l'on le retrouve au sein des territoires ruraux contribue à maintenir les acteurs locaux dans une situation « d'extra-légalité » facteur majeur de l'insécurité foncière. En RD Congo et plus ponctuellement au Burundi, la pluralité de normes se manifeste par la coexistence entre un droit coutumier largement appliqué dans les territoires ruraux et une législation foncière issu du pouvoir étatique et dont les règles sont souvent perçues comme étant

<sup>24</sup> Lavigne Delville, Ph. 2006, Sécurité, insécurité, et sécurisation foncière : un cadre conceptuel. Réforme agraire et coopératives 2006/2. FAO, p. 18-25.

éloignées, floues et ne correspondant pas aux réalités locales. Dans les situations « d’extra-légalité », les droits sur la terre relèvent principalement de « normes pratiques », ayant une plus ou moins grande acceptabilité sociale. Toutefois, ces règles sont parfois en contradiction entre elles, peuvent-elles aussi être excluantes et ne sont pas exemptes d’injustice.

La question de la pluralité des normes pose immédiatement celle des autorités : c’est lorsque différentes autorités, défendant des normes différentes, coexistent de façon non régulée que la pluralité des normes devient problématique. Du fait de cette pluralité de normes et d’intérêts, la gestion des terres et des ressources naturelles pose des enjeux de « gouvernance », au sens de « processus de coordination d’acteurs, de groupes sociaux, et d’institutions en vue d’atteindre des objectifs définis et discutés collectivement » (Le Galès).

Lorsque les règles sont claires et que les autorités en charges sont connues de tous, la pluralité des normes n’est pas un problème en soi. C’est principalement lorsqu’une autorité cherche à imposer une norme qui n’est pas partagée que les contradictions deviennent problématiques. Le pluralisme juridique est le reflet de rapport de force mais également des relations sociales que l’on retrouve au sein d’une communauté<sup>25</sup>. C’est en cela que les situations de « forum shopping »<sup>26</sup> telles que l’on les retrouve dans certains territoires reflètent la capacité des individus à choisir parmi les différents cadres normatifs en fonction de ses intérêts et de ce qui permet de faire valoir ses droits. De fait lorsque des acteurs en conflits sur une même parcelle vont se référer à des normes différentes et contradictoires et vont chercher à légitimer leurs revendications sur des registres différents, cela rend plus difficile un arbitrage légitime, chaque partie aura tendance à se référer aux autorités / référents qui supportent la norme à laquelle elle se réfère, et contestera un arbitrage fait au nom de l’autre norme.

La question de la pluralité des normes est avant tout une question politique car elle contribue aux luttes politiques liées à l’accès et à la gestion des ressources. Le pluralisme juridique remet en question le pouvoir de l’Etat en tant que seule institution à prendre en considération dans la gestion des ressources naturelles. De fait, qui dit pluralisme juridique suppose rapport de force et donc volonté de légitimer son action pour les autorités qu’elles soient étatiques ou coutumières. L’Afrique des Grands Lacs et dans le cas du présent mémoire, le Burundi et la RDC tire principalement son revenu de l’activité du secteur primaire. C’est au minimum 70% de la population qui vit de l’agriculture. L’accès à la terre pour les petits paysans et plus particulièrement les femmes reste relativement difficile. Les populations rurales souffrent d’un certain désengagement de leurs Etats respectifs qui se traduit dans la réalité par différentes situations d’insécurité foncière qui se traduit par une incapacité à vouloir investir et se reposer sur l’agriculture. Les études

---

<sup>25</sup> Lavigne Delville P. et Mansion A., 2015, La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud. Dépasser les controverses, alimenter les stratégies, Paris, Comité technique foncier et développement.

<sup>26</sup> Meinzen-Dick, R.S. & Pradhan, R. (2002) “Legal Pluralism and Dynamic Property Rights”, CAPRI working papers n°22, Washington D.C., IFPRI, pp. 1-16 (selected part).

# Deuxième partie – Le rôle de la société civile dans la sécurisation foncière et l'accès à la terre

---

## A. Le CCFD-Terre Solidaire : une organisation qui œuvre pour un changement dans les sociétés

### 1. Présentation du CCFD-Terre Solidaire



Le comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire) est la première ONG française de développement en termes de projets et d'initiative qu'elle soutien dans le monde. Depuis sa création en 1961, le CCFD-Terre solidaire mobilise la solidarité en France pour lutter contre la faim dans le monde. Le CCFD-Terre Solidaire est membre du Conseil

national de la Solidarité dont la mission est d'offrir un cadre de concertation entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement. Le CCFD-Terre Solidaire a une double mission de soutien des populations vulnérables, sur tous les continents à travers des actions de développement mises en œuvre par des organisations locales – partenaires et mobiliser la solidarité des chrétiens et sensibiliser l'opinion publique française à la solidarité internationale. De fait le CCFD-Terre Solidaire n'intervient pas à la place des organisations locales mais les accompagne à travers un appui financier, technique mais également de conseil. En France, le CCFD-Terre Solidaire mobilise l'opinion publique française sur l'enjeu de la solidarité internationale. Avec un budget d'environ 40 millions d'euros (provenant de dons, de legs mais également de subventions et de cofinancements provenant notamment de l'AFD) , il soutient chaque année près de 500 initiatives dans plus d'une soixantaine de pays, en Afrique, Asie, Amérique latine, Bassin méditerranéen, Europe centrale et orientale et auprès de populations migrantes.

Le CCFD-Terre Solidaire se mobilise à travers trois axes d'intervention :

- L'appui à des projets internationaux de développement menés avec des partenaires locaux en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, en Amérique Latine
- En France, des actions de sensibilisation et d'éducation à la solidarité internationale, pour bâtir une société mondiale solidaire
- Des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et économiques français, européens et internationaux

Comme l'affirme Isabelle Manimben, responsable du service Afrique au CCFD-Terre Solidaire, « *l'idée c'est d'agir mais en remettant vraiment les communautés au cœur des processus de sécurisation foncière pour justement éviter qu'un acteur externe sans avoir conscience des rapports de force, des droits et de l'histoire viennent figer les choses.* ».

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons au premier axe d'intervention qui est l'appui à des projets internationaux de développement menés par les organisations de la société civiles dans les Grands Lacs.

## **2. Une stratégie d'intervention qui repose sur des enjeux de consolidation de la paix et de résolution des conflits**

La notion de transformation des conflits dans une optique de cohésion sociale mais aussi de sécurité alimentaire et de transformation de la société a été et continue d'être au cœur de la stratégie du CCFD-Terre Solidaire et de ses partenaires dans les Grands Lacs. En effet, le point d'entrée de la plupart des partenaires Grands lacs sur la problématique foncière était celui de la résolution des conflits fonciers. Dans les trois pays, on estime que plus de 80% des conflits portés devant les tribunaux ont trait au foncier. Les principales actions des partenaires se situent dans la déconflictualisation des conflits fonciers à travers la médiation, la conciliation, le dialogue ou des approches « win – win ». De fait, les partenaires cherchent à agir sur le foncier et « tentent d'apporter des réponses aux formes d'insécurité rencontrées par les acteurs, de favoriser l'émergence de régulations effectives fondées sur des normes davantage partagées et une répartition plus équitable de l'accès aux terres et aux ressources naturelles ». <sup>27</sup>La terre et son accès influe sur la cohésion sociale en tant que facteur d'inclusion ou d'exclusion et peut de fait agir sur la répartition des richesses au sein d'une communauté. Les situations de clientélisme, le dévoiement des prérogatives coutumières sur la terre peuvent générer des conflits et être au cœur des situations d'insécurité telles que l'on les retrouve dans les Grands Lacs. De plus, « lorsqu'elle est très politisée, compte tenu du lien entre accès à la terre et accès à la citoyenneté et au pouvoir politique, la question foncière est instrumentalisée jouant ainsi à la fois sur la corde ethnique et la corde de la sécurité foncière »<sup>28</sup>. Dans le contexte du Burundi et de la RD Congo « la distinction entre conflits fonciers et conflits de pouvoir est rarement nette et tranchée » car la crise foncière découle directement de la crise structurelle de la gouvernance. De nombreuses études ont identifié le foncier comme étant un facteur de fragilisation du tissu social et de la cohésion des communautés.

La dimension sous régionale des conflits tels qu'on les retrouve dans les Grands Lacs a contribué à une stratégie d'intervention du CCFD-Terre Solidaire à une échelle sous régionale. Cette stratégie d'intervention doit se comprendre dans une volonté pour le CCFD-Terre Solidaire de territorialiser son action en partant d'une analyse multiscalaire pour identifier les enjeux structurant des conflits et les acteurs impliqués (et leurs modes d'action).

---

<sup>27</sup> Entretien avec Isabelle Manimben

<sup>28</sup> Entretien avec Isabelle Manimben

La stratégie du CCFD-Terre Solidaire sur la zone fut essentiellement orientée vers la problématique de la consolidation de la paix et du développement. Ce n'est que bien plus tard que la dimension foncière fait l'objet d'un véritable plan d'action qui vise à « favoriser un meilleur accès à la terre et une meilleure gestion des ressources agraires et foncières de la région »<sup>29</sup> Le choix de cet objectif d'intervention provient de la volonté des partenaires du CCFD-Terre Solidaire d'aborder cette problématique, à laquelle se « heurtent » leurs initiatives de prévention et résolution des conflits ainsi que celles de renforcement de la souveraineté alimentaire des populations.<sup>30</sup> En effet, aucun acteur ne traitait la question foncière en tant que telle, ce fut systématiquement sous le prisme d'actions sur les enjeux de souveraineté alimentaire ou d'action sur la paix et la prévention de conflits. Il faut ajouter à cela le peu de recherches effectuées sur le sujet ce qui rendait l'investissement d'autant plus compliqué.

Le Programme de Développement et de Consolidation de la Paix marque un tournant dans la stratégie partenariale du CCFD-Terre Solidaire au sein des Grands Lacs, en effet, « au cours du PDCP, le CCFD-Terre Solidaire a formulé l'hypothèse selon laquelle une mise en réseau d'acteurs mobilisés sur une même thématique serait plus « efficace » / porteuse »<sup>31</sup>. C'est en partant des analyses des différents contextes et des initiatives menées par les partenaires que la question foncière apparaît comme une de ces thématiques. De plus, le PDCP s'inscrit dans une situation à mi-chemin entre le conflit armé ouvert (Est de la RDC), un et un contexte post-conflit (Burundi et Rwanda) ce qui impliquait pour le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires de voir plus loin que la construction/consolidation de la paix et d'agir sur d'autres axes d'intervention. L'identification du foncier comme l'une des principales causes des conflits présents dans les Grands Lacs n'a pas tout de suite débouché sur une stratégie propre à la question. Considérée comme sensible, la prise en compte effective de la question foncière dans la stratégie partenariale du CCFD-Terre Solidaire et de ses partenaires s'est traduite par une volonté de « monter » en expertise à travers un cycle d'études sur le foncier. L'objectif étant pour chaque acteur de se placer dans une position apprenante pour mieux comprendre les enjeux sous-jacents au foncier. Le CCFD-Terre Solidaire a donc cherché à appuyer la société civile dans son analyse sur les enjeux fonciers et agricole en vue d'en faire des organisations référentes sur le foncier. En outre, le CCFD-Terre solidaire a eu la volonté de soutenir les acteurs de la société civile des trois pays et de les encourager à se rencontrer et travailler en partenariat. Cette intuition de mise en réseau d'acteurs demeure l'un des axes stratégiques sur lequel le CCFD-Terre Solidaire s'investie.

Les Grands Lacs font office de « région test » pour le CCFD-Terre Solidaire qui auparavant n'avait jamais autant investie le foncier dans sa stratégie partenariale.

---

<sup>29</sup> Programme de Développement et de Consolidation de la Paix, Plan d'action 2007 - 2009

<sup>30</sup> Isabelle Manimben, Capitalisation – démarche foncier dans la région des Grands Lacs (2008 – 2013), 2018

<sup>31</sup> Entretien Isabelle Manimben

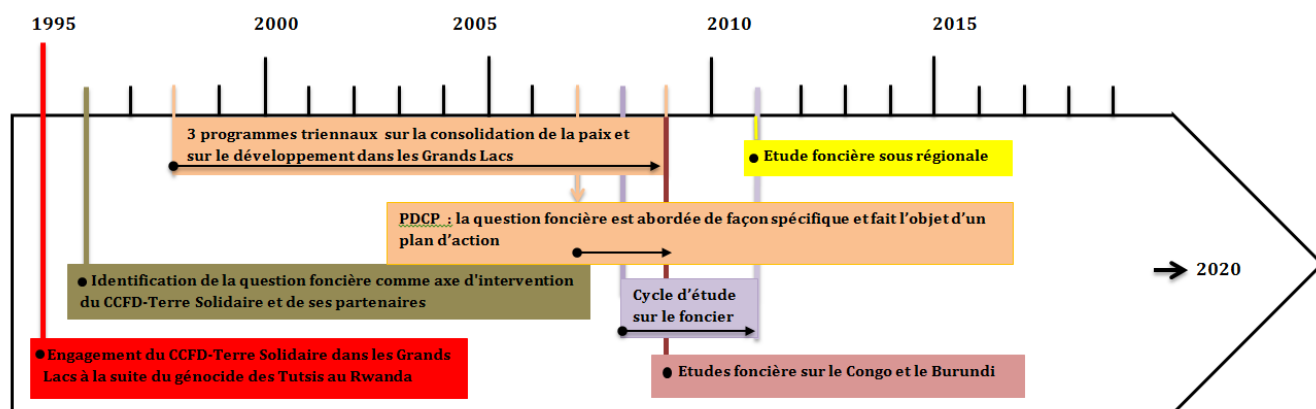


Figure 8 - Chronologie de l'intervention du CCFD-Terre Solidaire dans les Grands Lacs

### 3. Les organisations de la société civile comme outils de transformation sociale

Le CCFD-Terre Solidaire participe à une dynamique de transformation sociale en appuyant et renforçant des organisations de la société civiles qui œuvre pour un changement des mentalités et des pratiques personnelles et collectives et des structures (politiques, sociales, économique, culturelles) qui sont à l'origine des situations considérées comme négatives (inégalités, pauvreté, faim, injustices, conflits, dégradation de l'environnement, etc.) et ce, aux différents niveaux de l'action (local, national, international).

Pendant longtemps, l'implication volatile des acteurs ainsi que la grande variété des interventions dans les Grands Lacs n'ont pas permis d'encourager les organisations de la société civiles à s'intéresser à la question foncière. Les cycles d'études, les expérimentations ont contribuées à une rapide montée en puissance de ces acteurs qui désormais font office d'organisation référents sur la question. Le CCFD-Terre Solidaire a souhaité inscrire ses partenaires dans cette logique. C'est en partant de l'analyse des facteurs, des acteurs et des dynamiques de conflits puis à partir des stratégies des acteurs que s'est mise en place une dynamique régionale. La problématique

<sup>32</sup> Le souhait d'acteurs de la société civile rwandaise de ne pas s'impliquer dans une étude foncière sur le Rwanda doit se comprendre en raison de la sensibilité de la question foncière dans un contexte politique très tendu où toute critique de la politique menée par le gouvernement est perçue comme une remise en cause de la légitimité même du parti arrivé au pouvoir au lendemain du génocide.

foncière a été identifiée comme ayant un fort potentiel de mobilisation collective au niveau sous régional d'où le souhait du CCFD-Terre Solidaire de créer des liens entre les sociétés civiles des 3 pays (Burundi, RDC et Rwanda) et promouvoir leur engagement pour la construction d'une paix durable.

Les organisations partenaires du Rwanda, du Burundi et de RD Congo mettent en œuvre des actions en réponse aux besoins immédiats des populations tout en inscrivant leurs actions sur le long terme afin de lutter contre les causes structurelles de la pauvreté. Une majorité des conflits locaux identifiés dans la région découle du foncier d'où la nécessité pour la société civile de posséder des clés de lecture, une analyse pertinente ainsi qu'une certaine légitimité à intervenir à l'échelle locale. Le foncier est une thématique multisectorielle, multiscalaire qui pose également la question du modèle agricole dans un contexte de consolidation de la paix. De fait, les organisations de la société civile interviennent selon plusieurs angles d'attaques qui répondent aux besoins locaux.

Toutefois, les sociétés civiles sont largement éprouvées voir laminées par des pouvoirs autoritaires ou dictatoriaux. En RDC, la société civile est la cible de la violence que déploie l'Etat et peine à formuler des stratégies collectives pour engager une démocratisation profonde des structures politiques du pays. Au Burundi, la crise de 2015 a balayé les principales organisations de la société civile qui avaient émergé à la faveur des dynamiques et des processus de démocratisation post-Arusha, et leurs leaders, victimes ou menacé.e.s, sont aujourd'hui en exil. Dans chacun des contextes, le renouvellement des formes, des thèmes et des modalités du dialogue social (y compris dans ses formes les plus innovantes) est un défi pour les acteur.ice.s (qu'il.elle.s soient institutionnalisés.e.s, plus informel.le.s, directement ancrés.e.s dans les enjeux de la citoyenneté ou patrouillant « à la lisière du politique »).

## **B. Des organisations de la société civile qui œuvrent au sein de contextes complexes**

### **1. ACORD au Burundi : une organisation d'appui technique en quête de souveraineté alimentaire et de sécurisation foncière**

#### ***a) Quelques éléments de contexte actuel***

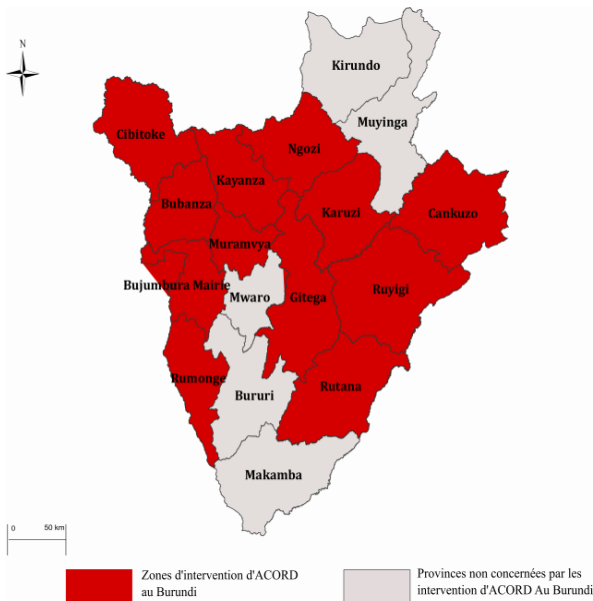
Le Burundi reste l'un des 10 pays les plus pauvres du monde et les indicateurs (au contraire du voisin rwandais) marquent le pas (espérance de vie de 54 ans, plus de 65 % de la population est pauvre, etc.). Le secteur agricole qui emploie encore plus de 90 % de la population et pèse pour 50 % du PIB connaît des bouleversements importants (privatisation des filières agricoles d'exportation) accumule les facteurs de fragilité (plus de 1/3 de la population est en insécurité alimentaire, dégradation des terroirs, exode rurale des jeunes, etc.). Enfin, plus de 10 ans après les accords d'Arusha qui devait signifier un retour progressif à la paix et la normalisation de la vie publique après plus de 10 ans de guerre civile, la situation politique et les droits humains se dégradent. Le Burundi est entré dans une grave crise politique et sécuritaire depuis avril 2015. Le pouvoir du Président Nkurunziza s'est durci voir consolider il est aujourd'hui l'homme fort incontestable du Burundi (même s'il garde de nombreux ennemis, notamment en interne). Déjà très pauvre, le Burundi connaît une crise économique profonde conséquences de la crise politique.

## ***b) Présentation d'ACORD au Burundi***

**Date de création : 1994**

**Date du partenariat avec le CCFD – Terre Solidaire : 2005**

## Organisation d'appui technique



### Carte 7- Territoires concernés par l'intervention d'ACORD au Burundi

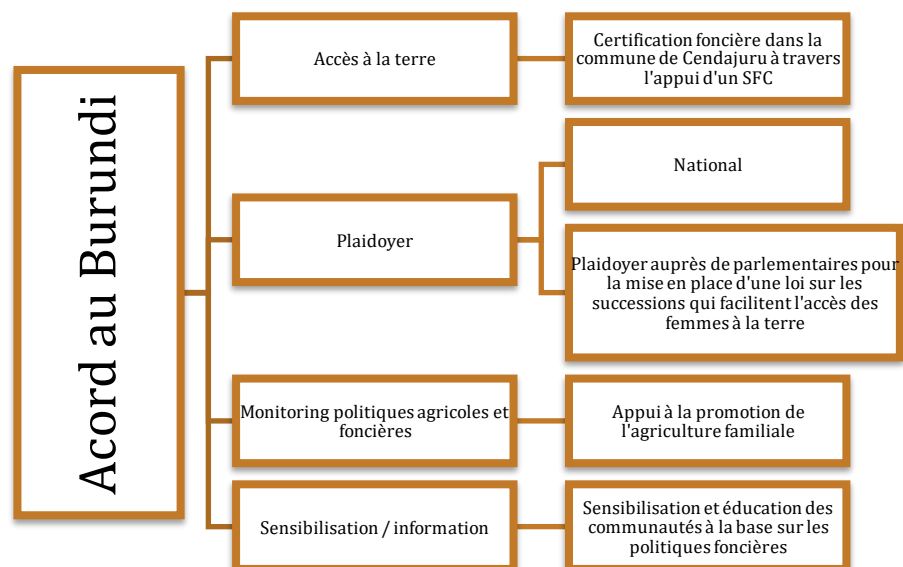
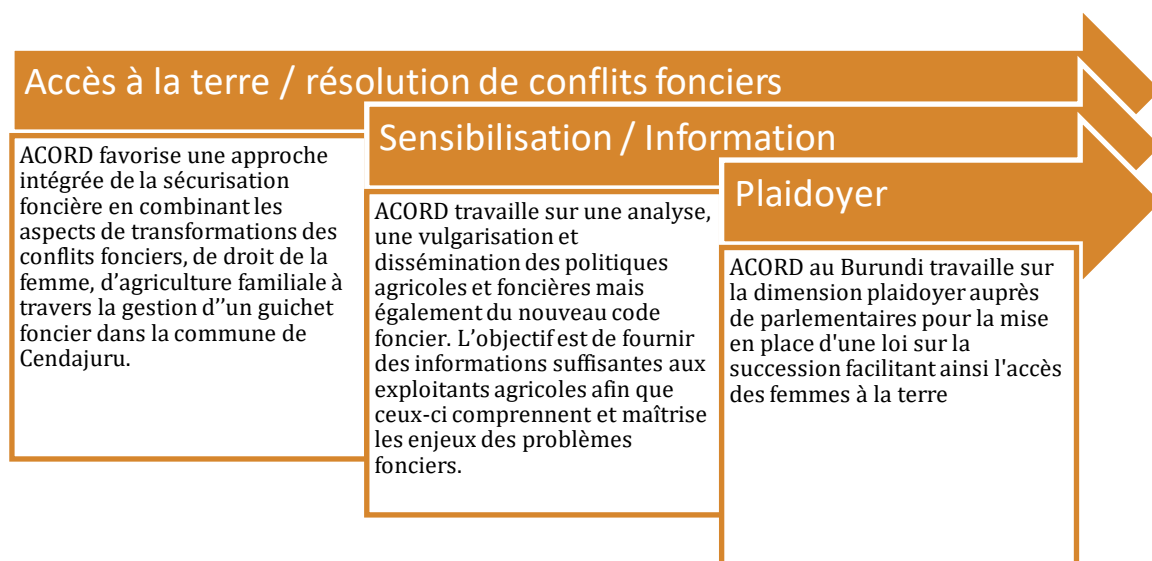
*L'association burundaise ACORD (Association de Coopération et de Recherche pour le Développement) antenne locale de l'organisation panafricaine ACORD est présente au Burundi depuis 1994 et travaille sur de nombreuses questions de sécurité alimentaire avec des piliers relatifs aux droits de la femme, à la promotion de l'agriculture familiale et à la gestion de conflits ainsi que des questions liées à la santé avec notamment un accent mis sur la nutrition.*

Depuis son partenariat avec le CCFD –Terre Solidaire, ACORD au Burundi s’est très largement investi sur la thématique foncière en partant du constat et de l’expérience que la majorité des conflits qui émergent dans les tribunaux représentaient plus de 80% des cas. La terre est un facteur limitant dans la mesure où il y a toujours plus de paysans pour moins de terres à

partager. Les familles s'entredéchirent pour des questions d'héritage, les terres sont morcelées, de moins en moins disponibles et de ce fait de plus en plus marchandées et ce couplé à la multiplication des conflits fonciers.

ACORD au Burundi cherche à prévenir les conflits liés au foncier et à consolider la paix en renforçant les capacités des acteurs locaux dans la gestion des conflits fonciers afin qu'ils soient outillés pour prévenir et gérer ces conflits.

La mission d'ACORD au Burundi est d'œuvrer à une justice sociale et au développement pour les personnes les plus démunies notamment les exploitants agricoles mais surtout les femmes. ACORD au Burundi travaille au niveau local sur le renforcement de capacités des petits exploitants agricoles en les sensibilisant sur les enjeux fonciers et agricoles tout en les invitant à formuler des réponses appropriées sur ces questions. La force principale d'ACORD au Burundi réside dans la maîtrise des enjeux locaux et ce notamment à travers ses bureaux locaux implantés dans une grande majorité de provinces.



**Figure 9 - Mobilisation d'ACORD au Burundi**

### **ACORD au Burundi et l'Approche Orientée Changement (AOC) :**

Cette approche de suivi-évaluation amène les différents acteurs impliqués sur les questions foncières à interagir, à se questionner et à remettre en cause leur posture et positionnement afin de contribuer à une vision commune de changement. Ainsi les relations entre gouvernés et gouvernants, entre hommes et femmes, entre parents et enfants sont repensés et amènent plus d'implication de la part de chaque acteur dans son rôle.

## **2. Uwaki Nord Kivu : une organisation paysanne en quête de droits**

### ***a) Quelques éléments du contexte actuel en RDC***

Malgré de réels succès à l'Est notamment dans la lutte contre les groupes armés, la RDC demeure dans une situation d'extrême fragilité. La violence des groupes armés, l'exploitation illégale des minerais et des ressources naturelles, la déliquescence des institutions politiques sont autant d'obstacles à l'instauration d'une paix durable à l'Est et au développement dans l'ensemble du pays. Ces fragilités se traduisent par un niveau de développement dramatique (indice de développement humain : 186ème sur 187), une extrême pauvreté et une insécurité alimentaire généralisée, un système de santé inexistant, une absence inquiétante de perspective de sortie de crise sociale à court terme. Au plan politique, la volonté de plus en plus claire de Joseph Kabila Kabange de se maintenir au pouvoir en dépit de la limite constitutionnelle des deux mandats fait craindre une explosion des mécontentements et donc un conflit civil dans un pays que l'on peut qualifier de « failli ». C'est dans ce contexte qu'intervient Uwaki Nord-Kivu.

## b) *Présentation d'Uwaki Nord Kivu*



« Avant l'accès à la terre, c'est l'accès à la connaissance. » Théogène Sikiryamuva

*Date de création : 1995*

*Début du partenariat avec le CCFD- Terre Solidaire : 1998*

*Organisation paysanne*



Uwaki Nord-Kivu ( Umoja Wa mama wa Kulima Wa Kivu Ya Kaskazini en swahili) est une fédération de groupements de femmes paysannes mobilisées dans le Nord-Kivu sur des enjeux de souveraineté alimentaire, et de promotion des droits des femmes rurales. Uwaki est structurée en 35 unions paysannes réparties dans les 6 territoires du Nord-Kivu. Depuis 2007, Uwaki est engagée sur la problématique foncière au Nord- Kivu.

**Carte 8 - Localisation des 35 unions paysannes d'Uwaki**

Dans le Nord Kivu, la sécurisation foncière est un besoin et est un problème pour les femmes. L'action d'Uwaki vise à protéger les femmes, l'aider à gagner en autonomie afin de l'extirper de la vulnérabilité alimentaire, économique ou sociale dans laquelle elle se trouve. De fait, Uwaki est à la fois membre et cible de ses propres actions, car les femmes paysannes sont les premières victimes et les premières cibles de l'insécurité foncière rurales. Ce sont les membres d'Uwaki qui exploitent la terre et qui vont en bénéficier.

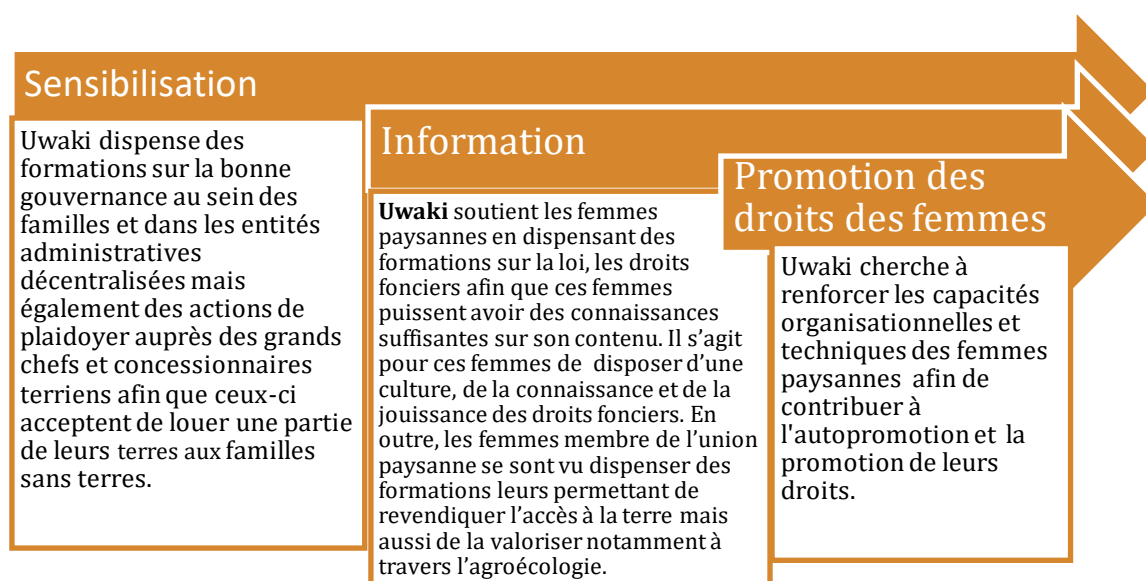
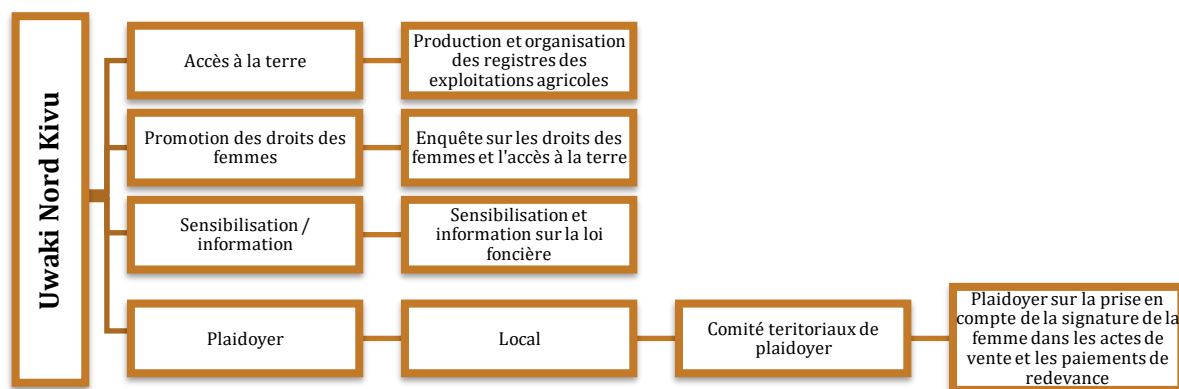


**Photo 1 - Assemblée de femmes des unions** C'est lors de ces unions que sont débattus les questions relatives à l'agriculture et au foncier.

Les femmes sont très rarement propriétaires et dépendent pour leur grande majorité des hommes qui peuvent être leurs maris, les chefs terriens ou encore les chefs coutumiers pour pouvoir cultiver la terre en toute sécurité. Les paysans et plus particulièrement les femmes paysannes ont rarement la possibilité d'accéder à la terre sauf en s'inscrivant dans un rapport de location monétarisée de la terre. Bien souvent ces dernières sont chassées des terres au bon vouloir des grands propriétaires terriens. Cette dynamique a transformé les femmes paysannes en simples ouvrières agricoles et renforcé la vulnérabilité de ces exploitantes agricoles.



**Photo 2 - Pâturage extensif dans le territoire de Béni (RDC).** Ce sont ces grands espaces détenus par des grands propriétaires fonciers qui font l'objet de demande d'accès de la part des femmes d'Uwaki en se coordonnant celles-ci veulent pouvoir cultiver des parcelles. Plus la durée de l'accord avec le propriétaire est longue, plus les femmes peuvent investir et valoriser les parcelles en plantant des arbustes, des arbres fruitiers etc. volonté de créer un modèle agroécologique articulant grand élevage et maraîchage et arboriculture. © CCFD - Terre Solidaire



**Figure 10 - Mobilisation d'Uwaki Nord-Kivu**

Uwaki Nord Kivu a créé six comités territoriaux de plaidoyer en charge de vulgariser et de sensibiliser les femmes aux lois et au code de la famille en vue d'inciter les femmes à régulariser leurs mariages religieux auprès de l'état civil afin de protéger leurs droits en cas de décès de leur conjoint. En effet, peu d'entre elles ont conscience que seuls les actes enregistrés à l'état civil seront reconnus comme preuve de filiation ou de mariage notamment en matière de succession. Les comités territoriaux sont le reflet de la stratégie d'Uwaki de partir du niveau local vers le national afin de mieux répondre aux besoins au niveau de la base. En outre, Uwaki Nord - Kivu apporte une valeur ajoutée en favorisant le dialogue entre les grands concessionnaires, propriétaires terriens et les femmes paysannes en privilégiant une approche « gagnant – gagnant » où les intérêts de chacun sont pris en compte, mis en commun et se veulent égaux dans leur solution.

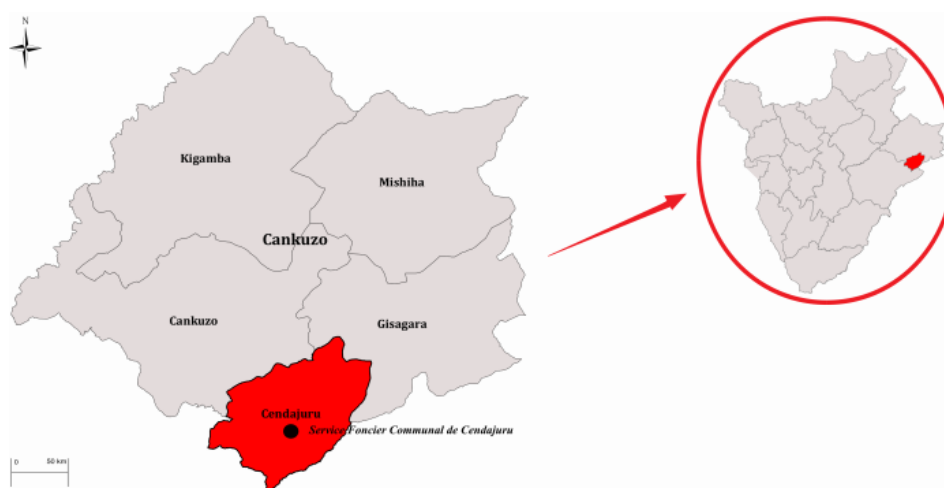


Figure 11 - Membres d'Uwaki Nord – Kivu © Photo : CCFD-Terre Solidaire

## C. Analyse de deux actions de développement d'ACORD au Burundi et d'Uwaki Nord Kivu

Les deux analyses des initiatives des partenaires du CCFD-Terre Solidaire ont pu être réalisées à partir d'un entretien ciblé sur une initiative clé issue de leur mobilisation mais également en partant de rapports (internes et externes), de comptes rendus effectués (souvent annuel) sur l'avancée des initiatives.

### 1. L'appui d'un service foncier communal dans la commune de Cendajuru par ACORD au Burundi



Carte 9- Localisation du SFC de Cendajuru

Depuis 2013, ACORD Burundi a développé un programme d'appui à la gouvernance foncière en faveur de la commune Cendajuru en vue d'apporter sa contribution à une gestion foncière équitable et durable qui atténue les risques de conflits et favorise le développement socio-économique.

Cette expérimentation contribue à la transformation sociale et renforce la cohésion de Cendajuru grâce à l'implication des différentes composantes de la communauté dans le suivi du processus et des dynamiques de changement.

La commune a été appuyée dans la mise en place d'un service foncier communal fonctionnel depuis le 1<sup>er</sup> février 2015.



**Photo 3 - Panneau du SFC de Cendajuru source photo ?**

## **PROBLEME A RESOUDRE**

La terre reste la principale ressource de beaucoup de Burundais et fait l'objet de conflits allant jusqu'à handicaper la sécurité alimentaire. C'est en réponse à cette préoccupation qu'ACORD a pris à l'appui d'un SFC. La création d'un SFC est régie par l'article 383 du Code foncier révisé du Burundi qui dit que « les droits réels (notamment la propriété foncière), non enregistrés par le conservateur des titres fonciers peuvent l'être par le service foncier communal qui délivre à leurs titulaires un certificat foncier. » Le Code foncier donne à toutes les communes la latitude nécessaire afin de créer un service foncier pour répondre aux besoins de sécurité juridique des droits fonciers des populations de la commune.

## **PUBLIC CIBLE**

La communauté de Cendajuru ainsi que l'administration locale.

## **OBJECTIFS**

L'objectif de cette expérimentation est d'impliquer tous les acteurs de la commune de Cendajuru dans une gestion foncière concertée et durable. Les habitants sont acteurs du changement de leurs communes et sont parties prenantes dans les processus de sécurisation foncière (ils attestent des limites d'une parcelle) mais également dans les démarches de sécurisation alimentaire, de gestion et de transformation des conflits fonciers.

## **FONCTIONNEMENT D'UN SFC :**

- Réception des demandes de certificats fonciers
- Publicité des demandes de certificats fonciers pendant 30 jours
- Reconnaissance collinaire
- Traitement des oppositions
- Publicité de l'avis de clôture d'enquête foncière pendant 30 jours
- Production et délivrance du certificat foncier
- Gestion des changements advenus : Mutations et morcellements des parcelles.

- Gestion des données du service foncier : Classement et archivage, établissement des plans fonciers communaux, rapportage



**Photo 4 - Opération de sensibilisation publique. L'agent annonce sa présence et appelle à venir introduire des demandes de certification.** © CCFD- Terre Solidaire

## RESULTATS / REALISATIONS

5170 demandes de certificats ont déjà introduit par la population de Cendajuru depuis 2015 soit 263 propriétés enregistrées et 200 ont été retirées par leurs propriétaires en 2017.

## INCIDENCE SUR LA SECURISATION FONCIERE :

L'un des changements les plus importants réside dans la réduction du nombre de conflits fonciers au sein de Cendajuru. Lors du processus de mesurage des parcelles, des conflits latents éclatent et des oppositions sont introduites au moment de la délimitation des parcelles. C'est à partir de ces oppositions que les équipes de comité de reconnaissance collinaire initie une médiation entre les personnes opposées aux limites des parcelles et ceux se réclamant propriétaires de ces terres. Les oppositions levées lors du processus de certification anticipent sur les possibles conflits pouvant se terminer dans les tribunaux. Le SFC a permis de réduire sensiblement les conflits fonciers de même que les plaintes et les procès au niveau de la justice.

## IMPACTS :

L'initiative a permis à chaque exploitant agricole qui en a fait la demande d'avoir un titre de propriété pour sa parcelle et d'assurer ainsi la production agricole de façon permanente et pérenne.

### **DIFFICULTES RENCONTREES :**

Les changements politiques au sein de l'administration communale ont eu des répercussions sur l'action d'ACORD au Burundi. En effet, l'ancien administrateur opposé au président et favorable à l'initiative d'ACORD au Burundi s'est après les événements de 2016 retrouvé dans une situation d'exil. Sa place a été pourvue par une administratrice issue du parti politique du président mais peu favorable au projet. ACORD au Burundi s'est donc heurté à une certaine hostilité de la part de cette administratrice peu enclin à vouloir faire perdurer le projet au sein de sa commune. ACORD au Burundi a dû entamer à nouveau une phase de sensibilisation. L'action d'ACORD au Burundi est soumise aux aléas politiques ce qui peut se révéler être un frein au bon fonctionnement du projet.

### **INNOVATIONS :**

D'autres organisations à l'instar de la coopération italienne, la GIZ (coopération allemande), la Direction du développement et de la coopération (Suisse) etc. financent d'autres SFC sur l'ensemble du territoire. Toutefois cette initiative est une innovation dans la mesure où l'usage des AOC dans la gestion de ce SFC constitue à la fois un outil de gestion du projet, de suivi évaluation mais aussi de planification stratégique permettant de répondre à plusieurs objectifs. Cette expérimentation permet également d'articuler la question du modèle agricole avec une gestion concertée des terres.

### **FACTEURS CLES DE REUSSITE :**

La mise en place d'une « culture de l'implication »<sup>33</sup> est un préalable nécessaire à cette initiative. Cette expérimentation doit être inclusive, intégrée au sein même de la commune qui doit permettre aux habitants d'être les acteurs de leur propre changement. Chaque habitant est dans une logique de redevabilité où chacun rend des comptes à chacun pour le bien commun de la commune. La clé de réussite se situe également dans un travail de réflexion et d'autoévaluation périodique qui permet non seulement de voir les avancées mais également d'enranger une dynamique collective qui permet d'avancer au rythme du changement de la commune.

---

<sup>33</sup> Entretien, Alice Harushimana, Responsable suivi-évaluation

## 2. La sensibilisation des femmes sur leurs droits d'accès à la terre et plaidoyer auprès des chefs terriens par Uwaki Nord Kivu



Carte 10- Territoires sensibilisés par l'initiative d'Uwaki Nord - Kivu

### RESUME DE L'INITIATIVE :

L'initiative d'Uwaki Nord Kivu vise depuis 2006 à sensibiliser les femmes sur leurs droits d'accès à la terre dans un contexte où nombreuses demeurent sans terres.

### PROBLEME A RESOUDRE

Les femmes ont identifié l'accès à terre comme étant un des problèmes majeurs auxquelles elles doivent faire face. Le manque de production mais également l'absence de terres à cultiver sont les résultats d'un accaparement des terres entrepris par de grands chefs terriens qui privilégient des terres de pâturage au détriment de familles se retrouvant alors sans terres. Il faut ajouter à cela, les nombreuses familles déplacées dans le cadre des conflits qui cultivent des terres loin de leur lieu de résidence ce qui accroît l'insécurité.

### OBJECTIFS :

Cette sensibilisation vise à faire prendre conscience aux femmes leurs droits d'accès à la terre mais également d'avoir les outils nécessaires pour les revendiquer. Pour ce faire UWAKI a entrepris une campagne de sensibilisation à travers ces comités de plaidoyer sur la légalisation du mariage civil permettant ainsi de faire de la femme la copropriétaire d'une parcelle.

### PUBLIC CIBLE :

Les femmes membres des unions d'Uwaki dans les territoires de Masisi, Rutshuru, Lubero et Beni.

### PARTENAIRES :

Les chefs religieux (prêtres ; pasteurs) ont participé à la campagne de sensibilisation effectuée par Uwaki au sein des territoires. Leur appui a été décisif car ils ont décidé de ne plus célébrer les mariages religieux qui n'ont pas été au préalable célébrés dans le civil.

### STRATEGIES :

L'initiative d'Uwaki Nord-Kivu adopte différentes stratégies allant de la sensibilisation sur l'importance du mariage civil, des actions favorisant le rapprochement entre les grands propriétaires terriens et les femmes dans une approche « win – win » où chacun y trouve un

intérêt mais également à garantir et permettre aux femmes un accès collectif à la terre notamment à travers les unions présentes sur l'ensemble du territoire du Nord-Kivu.

#### METHODOLOGIE :

- Phase d'identification du problème auprès des femmes au cours d'ateliers d'analyse pour comprendre comment se pose le problème de l'accès à la terre.
- Phase d'enquête
- Phase de restitution des résultats de l'enquête
- Phase de campagne sur les droits d'accès à la terre

#### INCIDENCE SUR LA SECURISATION FONCIERE :

Les femmes se sentent davantage sécurisées, elles ont compris la nécessité de régulariser auprès des autorités leurs unions. Les femmes sensibilisées se sentent désormais en sécurité car elles sont en mesure de revendiquer leur terre si un homme cherche à leur enlever à leur insu. En cas de décès de mari ou d'héritage, revendiquer et brandir le contrat de mariage qui montre copropriétaire de cette terre.

#### IMPACTS :

Avant la campagne de sensibilisation d'UWAKI, les femmes se contentaient seulement du mariage religieux sans le régulariser auprès de l'état civil. Désormais les femmes ont conscience que seuls les mariages civils protègent leurs droits. L'initiative a permis de libérer les femmes, elles savent qu'il faut accéder à la terre et la cultiver pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire.

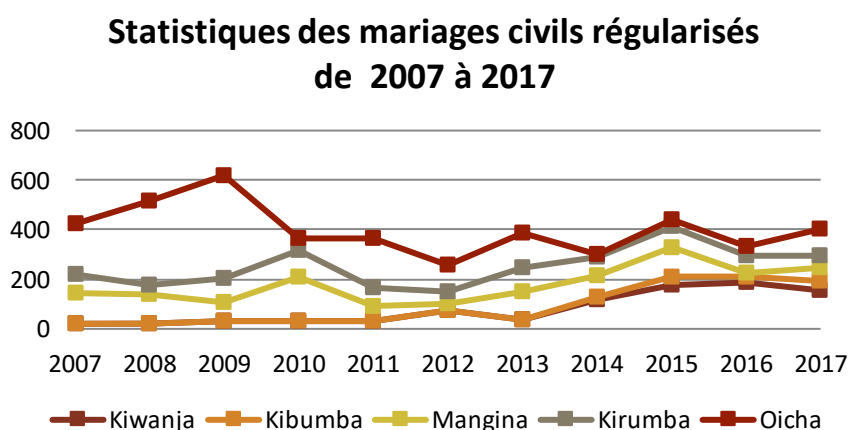


Figure 12 - Statistiques des mariages civils régularisés de 2007 à 2017. Source : Uwaki

Ce graphique permet de voir que dans certaines villes du Nord-Kivu, l'on note une augmentation des mariages civils célébrés après la sensibilisation d'Uwaki Nord-Kivu auprès des populations sur la nécessité de mariage civil pour les femmes. De fait, en 10 ans, selon les villes le nombre de mariages civils est constant ce qui laisse à penser que la sensibilisation a eu un effet progressif sur les pratiques de mariages dans le Nord-Kivu. La sensibilisation permet de donner aux femmes des outils tant juridiques que pratiques lui permettant de participer à la résolution de conflits fonciers où elles sont les premières victimes. La sensibilisation et l'information induit progressivement des changements de comportement chez les femmes, les hommes mais également les chefs

coutumiers. De fait, les femmes se sentent en capacité d'identifier et de dénoncer un conflit. Ces initiatives permettent non seulement de renforcer leurs capacités mais également de leur donner confiance en elles mais également dans leurs actions. De fait, se sentant en sécurité, elles sont désormais en mesure d'investir du temps et des fonds dans leurs parcelles ce qui contribue à augmenter la production alimentaire et intrinsèquement la sécurité alimentaire.

### DIFFICULTES RENCONTREES :

Uwaki a rencontré des difficultés à faire comprendre à l'ensemble de la communauté et plus particulièrement aux « extrémistes de la coutume »<sup>34</sup> la nécessité de permettre aux femmes d'accéder à la terre. Pour cette initiative Uwaki s'est en grande partie appuyée sur des formateurs, toutefois le caractère bénévole de cette mission a été à de nombreuses reprises remis en question d'où la nécessité de rappeler à l'ensemble des formateurs qu'il s'agit d'une mission pour le bien commun. Uwaki déplore en outre l'absence d'élus femmes ou d'élus paysans qui pourraient influencer les décisions locales ou simplement être des « points de chute » de ses initiatives de plaidoyer.

### INNOVATIONS :

Dans le Nord-Kivu, associer les prêtres, les pasteurs aux activités de sensibilisation des comités de plaidoyer est une innovation. Parler des droits des femmes dans un contexte où ne sont pris en compte uniquement ceux des hommes est aussi une innovation. Cette initiative permet de sécuriser la femme et de l'intégrer dans les négociations, désormais la signature de la femme est une condition sine qua none pour qu'un acte soit pris en compte. La femme a également pris conscience de la nécessité de légaliser son union si elle veut faire partie des négociations et être sécurisée en cas de décès de son mari.

Ces deux initiatives destinées à assurer et promouvoir une meilleure sécurité foncière et intrinsèquement alimentaire ont montré qu'il existe de multiple façon de garantir une meilleure sécurisation foncière. L'initiative d'Uwaki Nord-Kivu passe par de la sensibilisation, une meilleure connaissance des cadres légaux ce qui permet implicitement de poser la question de la place de la femme dans le foyer et dans la communauté rurale. Il en va de même pour ACORD au Burundi à travers l'initiative d'appui au SFC, la femme fait partie du public ciblé considéré comme étant vulnérable. L'initiative d'ACORD revêt un aspect plus technique dans le sens où il s'agit d'appuyer techniquement, financement un service. De plus, cette initiative s'inscrit dans le cadre légal et montre implicitement qu'en matière de sécurisation foncière le Burundi est légèrement plus avancé en la matière qu'en RDC. Il ne s'agit pas de comparer gratuitement deux pays mais de voir qu'en fonction des contextes politiques, la marge de manœuvre n'est pas la même pour ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu. De fait, à leurs échelles, ces deux initiatives sont un pas vers la sécurisation foncière.

---

<sup>34</sup> Entretien Théogène Sikyriamuva, coordinateur Uwaki Noes-Kivu

# Troisième partie – Regards croisés de deux partenaires du CCFD-Terre Solidaire et analyse de leurs trajectoires

---

## A. Uwaki Nord Kivu : une organisation paysanne qui s'empare des questions foncières

### 1. Une organisation référente dans le Nord-Kivu

Uwaki Nord Kivu est avant tout une organisation paysanne qui cible un peu plus de 7000<sup>35</sup> paysannes sur les six territoires. Au cours d'une première enquête sur les droits de la femme effectuée en 2007, les femmes interrogées ne comprenaient pas l'enjeu de derrière les droits d'accès à la terre, elle ne se souciaient pas de cette problématique que beaucoup jugeaient peu nécessaire face à des besoins plus urgents à l'instar de la sécurité alimentaire. Cependant, les femmes ont progressivement pris conscience qu'il s'agissait d'un problème sérieux et qu'elles aussi avaient des droits. Théogène Sikiryamuva, coordinateur pour Uwaki affirme que désormais *« il y a des femmes qui ont tout fait pour faire l'achat des terres, il y a des femmes qui se battent pour trouver des documents comme preuve que la terre leur appartient, il y a une motivation et elles sont convaincues que le problème est pertinent. Elles comprennent la nécessité de légaliser et de sécuriser les terres. »*. Uwaki Nord- Kivu travail à l'autonomisation de la femme paysanne en milieu rurale soumise à de nombreuses discriminations émanant des hommes.

---

<sup>35</sup> Présentation d'Uwaki Nord-Kivu lors d'un atelier d'échange à Kigali (Mai 2018)



**Photo 5 - Assemblée des membres d'Uwaki Nord - Kivu © Photo : CCFD - Terre Solidaire**



**Photo 6 - Femmes membres d'Uwaki Nord- Kivu ©Photo : CCFD - Terre Solidaire**

Uwaki possède une approche basée essentiellement sur le droit avec une forte volonté d'impliquer et de transmettre des connaissances aux femmes. Dans ce contexte de violence genrée où les femmes sont les premières victimes des conflits fonciers, Uwaki souhaite impliquer les femmes et leur donner un rôle dans la résolution de conflits car la résolution d'un conflit sans une implication effective des femmes ne permet pas de véritablement connaître et défendre leurs intérêts. Au vu des résultats des enquêtes effectuées dans l'ensemble des unions paysannes, les femmes tendent progressivement à être impliquées dans la résolution de conflits mais également parviennent à faire entendre leurs voix et à dénoncer les violences dont elles sont victimes. Il s'agit là d'un progrès en comparaison aux premières études et enquêtes d'Uwaki où la femme paysanne du Nord-Kivu n'avaient peu de connaissances sur ses droits.

## 2. Le choix d'une approche pragmatique

En outre, Uwaki Nord-Kivu a fait le choix d'intervenir uniquement à l'échelle de la province. Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo étant géographiquement éloignée du Nord-Kivu participer et suivre les décisions politiques se révèle être difficile pour Uwaki qui ne peut en termes logistique et financier assurer le suivi. De fait, l'action d'Uwaki s'inscrit dans une démarche « S.M.A.R.T ».

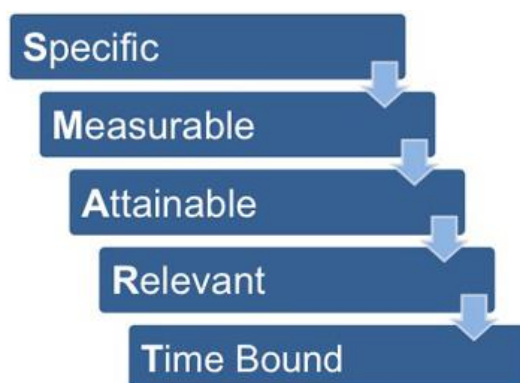


Figure 13 - Schéma de présentation S.M.A.R.T

Il s'agit d'une approche pragmatique et qui se veut réaliste. « Smart » signifiant spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporellement défini. Il s'agit d'une approche qui vise à se fixer des objectifs atteignables dans le temps en fonction des moyens qui lui sont dévolus. C'est pourquoi, Uwaki a fait le choix de ne pas intervenir à l'échelle nationale notamment dans le cadre du plaidoyer. Pour Uwaki, cela demanderait « beaucoup de fonds, de temps, de réseaux mais aussi d'experts »<sup>36</sup>, ce qui n'est actuellement pas le cas pour Uwaki.

## 3. Une intervention freinée par le manque de financement

L'appui financier du CCFD-Terre depuis... permet à Uwaki Nord-Kivu d'être effectif sur l'ensemble des six territoires du Nord-Kivu (Masisi, Béni, Lubero, Rutshuru, Nyragongongo et Walikale). De fait, Uwaki est reconnu non seulement à l'échelle du Nord mais également du Sud-Kivu et dans les provinces voisines. Les deux études sur les droits des femmes lui a permis d'être une organisation référente dans le Nord-Kivu sur la question de la femme à la terre.

L'objectif d'Uwaki est de parvenir sur le long terme à faire de ses unions des coopératives investies dans la durabilité sur l'agroécologie en tant que principale activité

Au cours de son intervention dans le Nord-Kivu, Uwaki a acquis une expertise sur le plaidoyer à l'échelle locale. Les femmes sont désormais en mesure de comprendre les problèmes fonciers, de les identifier et de dénoncer le problème. Toutefois, bien que l'expertise soit avérée, Uwaki

---

<sup>36</sup> Entretien avec Théogène Sikyriamuva, coordinateur d'Uwaki

rencontre des difficultés pour documenter ses activités, les alimenter et capitaliser les savoirs acquis. Un appui en capitalisation et en production d'outils se fait ressentir au sein de l'organisation. Il s'agirait par exemple de produire des outils législatifs (sous la forme de film, de documents, d'audios) permettant de former les femmes aux textes de lois. Pour rappel Uwaki couvre 6 territoires sur une superficie de 59 483 km<sup>2</sup> ce qui n'est pas négligeable au vu de la taille de l'organisation. Il existe donc un véritable besoin de renforcement des ressources humaines afin d'assurer le suivi des activités.

## **B. ACORD au Burundi : une organisation de la société civile qui vise les droits humains**

### **1. Une organisation qui a fait le choix d'une approche communautaire**

Les interventions d'ACORD au Burundi visent les droits humains, en effet l'organisation il ne peut avoir de paix sociale s'il n'y a pas d'interventions égalitaires, équitables et qui permettront à chaque « d'avoir une place au soleil »<sup>37</sup>. De fait, le principal travail d'ACORD au Burundi est d'amener les femmes à prendre part à la gestion de la terre, à la gestion des revenus issus du travail de la terre.

ACORD au Burundi cherche avant tout à responsabiliser les communautés et permettre aux populations (notamment les femmes) de s'approprier les méthodes et les approches afin que ceux-ci deviennent des experts dans leurs zones. Ainsi ACORD a introduit le concept de la chaîne de transmission de connaissance (une personne qui a bénéficié des connaissances chez ACORD au Burundi s'engage à transmettre des pratiques avec d'autres personnes). Cette approche permet d'atteindre d'autres bénéficiaires indirects. La personne qui reçoit la formation doit au moins la transmettre à 5 personnes.

En outre, les équipes d'ACORD soulignent la spécificité de l'organisation qui est la façon dont « ACORD au Burundi occupe le terrain ».<sup>38</sup> En effet ACORD au Burundi possède treize bureaux locaux lui permettant d'apporter au niveau local une réponse appropriée en fonction des contextes et d'avoir une spécificité d'action. De plus, la présence de volontaires communautaires, d'artisans de la paix que l'on peut considérer comme des pivots au niveau local permet à ACORD au Burundi d'atteindre plus facilement les communautés. Cela démontre non seulement la volonté pour ACORD au Burundi d'avoir des représentants au niveau de la base mais également de légitimer son action. De plus, ces pivots locaux permettent à ACORD au Burundi d'adapter son plaidoyer et de cibler des thèmes saillants selon les besoins des territoires.

En outre, la démarche d'ACORD au Burundi réside dans une approche pro-pauvre qui vise à promouvoir des lois égalitaires permettant aux personnes vulnérables d'accéder, de participer et de contribuer au développement de leurs sociétés. Toutefois, en fonction des contextes, ACORD au Burundi s'est rendu compte que les populations vulnérables évoluent de telle sorte

---

<sup>37</sup> Entretien Prime Rupiya, directeur pays d'ACORD au Burundi

<sup>38</sup> Entretien Prime Rupiya, Directeur pays d'ACORD au Burundi

qu'actuellement les jeunes commencent à représenter un véritable défi. En effet, le chômage, l'amenuisement des terres, le manque d'opportunités d'accéder à la terre engendre non seulement des frustrations mais également des besoins pour cette part de la population.

## **2. Une intervention limitée par le contexte politique**

Au cours des entretiens, ACORD au Burundi a souligné le défi financier, en effet l'intervention d'ACORD au Burundi est conditionnée par la disponibilité des fonds lui permettant d'intervenir de façon régulière et établie dans le temps notamment face à des défis qui demande une intervention sur le long terme. L'équipe d'ACORD au Burundi a également identifié le contexte politique comme l'un des défis majeurs auxquelles l'organisation fait face. La crise de 2015 a entraîné un arrêt des activités avec une difficulté à suivre les initiatives en cours. De fait, les activités d'ACORD sont encore fortement soumises aux aléas politiques ce qui constitue un facteur d'instabilité.

ACORD au Burundi travaille également à l'éveil de conscience des différents acteurs étatique mais également de la société civile sur le lien qui existe entre sécurisation foncière et sécurité alimentaire. ACORD au Burundi a organisé en 2013 un atelier national où un grand nombre d'acteurs de la société civile ont été invité à réfléchir sur la problématique foncière liée aux enjeux agricoles. Pour les membres d'ACORD au Burundi cet atelier marque un tournant, les différents acteurs sont désormais été sensibilisés et invités à faire une analyse holistique du foncier et des réalités autour des enjeux qui lui sont connexes.

## **C. La nécessité de monter en expertise pour ces deux organisations**

### **1. Les cycles d'études : un atout non négligeable**

Les entretiens effectués auprès d'ACORD au Burundi et Uwaki ont souligné l'apport que constituent les études dans l'orientation et la définition de leurs stratégies. Les études permettent de voir les différentes dimensions derrière la question foncière et d'aiguiller le partenaire vers une action qui serait une réponse à un problème local. L'étude « Droit à la terre, droit à la paix, des clés pour agir » co-piloté par le CCFD-Terre Solidaire, ses partenaires et le GRET a permis de croiser les regards des partenaires mais également leurs analyses et leurs points de vue sur la question foncière dans les Grands Lacs. Cela a également été l'opportunité de confronter leurs perceptions quant à leur propre champ d'intervention (paix et prévention des conflits, genre, droits de l'Homme ou encore développement rural).

Les études entreprises au niveau régional ou national permettent aux organisations de rétroalimenter leurs stratégies. ACORD au Burundi a souligné par exemple l'apport des échanges et le partage d'expérience à travers une visite organisée par le CCFD-Terre Solidaire en RDC sur le foncier, cela a notamment permis à ACORD au Burundi de juger et de repenser sa propre action par rapport à ce qui se fait en RDC.

## **2. Un nécessaire monté en expertise**

A l'évidence ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu sont considérées comme des organisations référentes au sein de leurs pays respectifs. Toutefois, l'enjeu d'une montée en expertise se fait ressentir notamment à travers des cycles d'études permettant de réactualiser les contextes des pays respectifs et d'analyser. Il convient de rappeler que peu d'organisation travaillent spécifiquement sur les questions foncières, l'expérience acquise par chaque partenaire en la matière leur a permis d'acquérir une certaine expertise qu'il conviendrait de renforcer mais également capitaliser. Uwaki est en passe de devenir une organisation experte sur les questions des droits des femmes, ACORD au Burundi a acquis une expertise au niveau des Services Fonciers Communaux. Parler du fait que les ONG sont comme référentes mais qu'ils restent encore un travail d'expertise à accomplir.

ACORD au Burundi travaille sur l'aspect foncier depuis un bon moment avec une expertise qui s'est principalement concentrée sur l'analyse conceptuelle au niveau national et régional. ACORD au Burundi a pris une position de leader au niveau du Burundi avec la présentation d'études sur le foncier à l'échelle nationale. En outre, l'appui au service foncier communal de Cendajuru lui a également permis d'acquérir une expertise au niveau des SFC.

ACORD est une organisation apprenante et qui essaye de capitaliser en continue ses actions. Toutefois ACORD au Burundi souhaiterait être renforcé sur la méthodologie de capitaliser, sur les modalités et sur la pratique de la capitalisation. Il y a suffisamment d'expériences de pratiques mais pas assez de capitalisation ce qui sur le long terme peut porter préjudice à l'action d'ACORD au Burundi. De fait, l'organisation souhaiterait développer une culture de capitalisation.

## **3. Diversifier les financements**

De nombreuses OSC sont dépendantes de financements externes pour leurs actions. Trop souvent, l'action des OSC dure ce que dure leur financement. En fonction des contextes et des priorités des bailleurs de fonds certaines zones vont accueillir de nombreux financements pour répondre à des situations d'urgences ou à des projets de développement. Il s'agit de stratégies institutionnelles inadaptées qui fragilisent voire déstabilisent une organisation. C'est dans cette optique d'Uwaki Nord-Kivu a décidé d'adopter une démarche pragmatique liées notamment aux contraintes de financements. Cette approche « SMART », est l'une des raisons pour laquelle Uwaki Nord-Kivu ne suit pas le processus de réforme foncière en RDC se déroulant à Kinshasa.

Les partenaires du CCFD-Terre Solidaire ont souligné l'importance des financements du CCFD-Terre Solidaire. En effet, les financements du CCFD-Terre Solidaire permettent aux partenaires d'initier des actions durables, pérennes leur permettant de se positionner en tant qu'acteurs investis sur le long terme dans la sécurité foncière. Les financements du CCFD-Terre Solidaire ont par exemple permis pour ACORD au Burundi de ce projet sur quatre ans dans l'expérimentation sur l'appui à un SFC à Cendajuru, ainsi ACORD au Burundi a pour objectif de mettre en place et de renforcer les dispositifs locaux notamment le SFC afin que celui-ci devienne pérenne et autonome.

#### 4. Un dispositif de suivi évaluation à deux temps : regards croisés sur l'expérimentation des approches orientées changement chez ACORD au Burundi et la difficulté du suivi-évaluation chez Uwaki Nord-Kivu

##### a) Une méthode de suivi-évaluation originale : l'approche orientée changement

*« C'est une approche qui est importante dans la mesure où elle amène les acteurs à être ensemble et à développer une vision globale de la commune et de leur territoire. Cela leur permet d'être sensibilisés sur cette vision et finalement il y a des positionnements qui changent, des postures qui changent dans la mesure où avant l'administration communale considérait les habitants comme des administrés mais aujourd'hui ce sont des acteurs à part entière qui contribuent au bon développement de la commune. Donc c'est cet aspect de collaboration pour un objectif commun mais pas vraiment de position de supérieur ou d'inférieur, d'administrateur ou d'administrés. »<sup>39</sup>*

En collaboration avec le CCFD-Terre Solidaire et le F3E (organisation de solidarité dont la mission consiste à améliorer l'évaluation, l'impact et la qualité des actions de coopération et de solidarité internationale. A cet effet, le F3E développe des activités de renforcement des capacités utiles à l'analyse et au partage des pratiques) . , ACORD au Burundi mène une expérimentation des approches orientées vers les changements<sup>40</sup> sur le projet « Appui à la gestion foncière équitable et durable des populations rurales de la commune de Cendajuru ». Cette expérimentation doit favoriser une approche intégrée de la sécurisation foncière en combinant des aspects de transformations des conflits fonciers, du droit de la femme, de l'agriculture familiale ainsi que le montage d'un guichet foncier dans une commune de Cankuzo.

Les « approches orientées changement » (AOC) sont un ensemble d'outils et de méthodes qui vise à planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. C'est une autre façon d'évaluer les impacts d'une action tout en accompagnant le renforcement de capacités d'acteurs impliqués dans le changement.

L'AOC est une méthodologie qui cherche à dépasser les indicateurs du cadre logique et à travailler sur la qualité des processus politiques et sociaux tout en impliquant tout au long de la démarche les autorités et les communautés. « L'approche orientée changement [...] est vive en transformation sociale, vive en changement de comportement et finalement c'est une approche qui est complémentaire et qui permet en plus des résultats et des projets d'amener des changements de comportement au niveau de la communauté. »<sup>41</sup>. C'est également une autre manière de planifier et de suivre les aspects qualitatifs d'un projet en s'intéressant ne s'intéressant pas uniquement au programme mais aux évolutions et aux changements des acteurs. Il ne s'agit pas d'une évaluation de résultats mais d'une évaluation des dynamiques de changement.

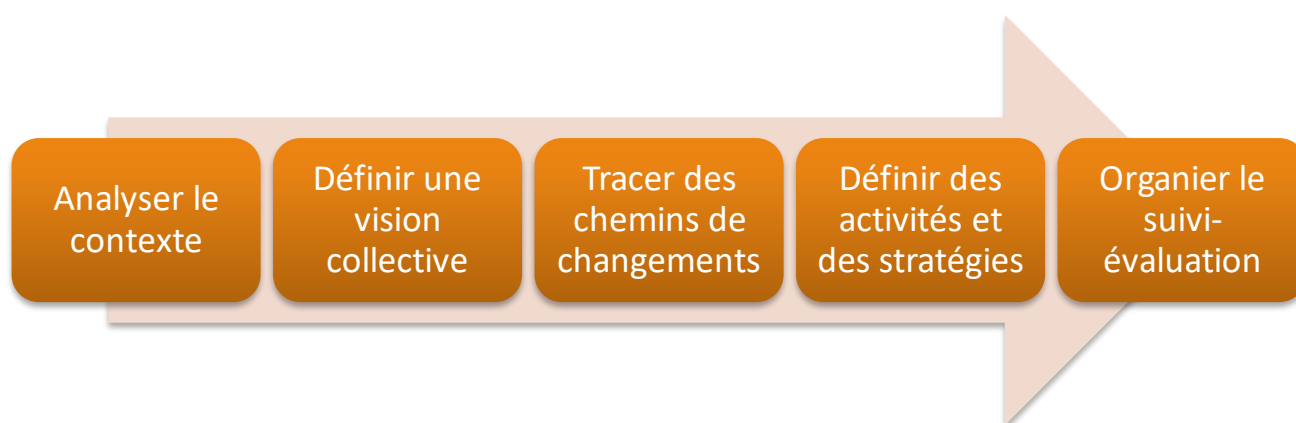
---

<sup>39</sup> Alice Harushimana, Responsable suivi-évaluation ACORD au Burundi

<sup>40</sup> Méthodologie développée par le F3E dans le cadre du programme PRISME qui vise à apporter des solutions méthodologiques innovantes aux acteurs qui accompagnent des dynamiques telles que le renforcement de capacités, l'appui institutionnel, l'appui à la concertation, la sensibilisation, le plaidoyer, l'éducation au développement, <https://f3e.asso.fr/>

<sup>41</sup> Alice Harushimana, Responsable suivi-évaluation ACORD au Burundi

L'approche orientée changement pousse l'ensemble de la commune à formaliser des changements concrets et réalisables induits par la mise en place d'un SFC. Chaque partie prenante va formuler ses attentes, définir des stratégies qu'elles devront suivre afin de parvenir au changement escompté. Les AOC invitent chaque acteur à changer de perspective et à passer d'une vision où l'on analyse les effets induits d'une action à une vision où l'on analyse les actions, les acteurs et leurs changements en fonction du contexte et des interactions.



**Figure 14 - Méthodologie des AOC**

- Qui sont les acteurs :
  - Le conseil communal
  - L'administration communale
  - Le service foncier communal
  - Les comités de reconnaissance collinaires : un comité de 7 membres par colline dont le chef de colline, soit 119 volontaires (les élus locaux, les notables, les exploitants agricoles) pour les 17 collines.

Les acteurs suivent au quotidien leur propre changement ce qui suppose de les impliquer dans le suivi des changements, leur analyse et apprendre de ce qui change pour organiser nos futures actions

Les AOC permettent de définir collectivement une vision sur le long terme tout en travaillant sur la façon pour les acteurs impliqués de mettre en œuvre cette vision. L'AOC dans le cadre du projet de gestion foncière équitable et durable au Burundi a permis de fédérer l'ensemble de la commune autour d'objectifs et d'une vision commune à savoir « *Cendajuru est une commune riante et attractive. Elle bénéficie d'une agriculture prospère et durable, qui a permis d'améliorer les conditions de vie de l'ensemble de ses habitants. Elle est dotée d'un niveau d'infrastructures et de services satisfaisant. Toutes les terres ont été enregistrées, ce qui a permis de créer un climat social apaisé. Les habitants et acteurs de la commune ont renforcé leurs capacités et une véritable élite intellectuelle s'est développée, qui s'investit pour le bien commun de Cendajuru* ».



**Photo 7 - Deux dessins supports (photo langage) pour représentant des situations négatives / positives pour permettre aux habitants de la commune de construire leur vision (ils réagissent librement sur les images). Dessins utilisés lors de l'atelier CCFD/F3E/ACORD à Cendajuru en novembre 2015.**



Des changements attendus comme la hausse du nombre de demande de certificats sont à noter tout comme des changements inattendus à l'instar de la baisse des conflits intrafamiliaux permettent d'analyser et faire le suivi des différentes formes de changement que l'on peut rencontrer dans le cadre du projet. L'approche orientée changement permet de mesure année par année les changements induits au cours de l'initiative, de fait, des indicateurs précis à l'instar de « grilles de changements » permet à chaque partie prenante de la commune d'analyser et de souligner tout changement attendus et inattendus qui apparaissent. Ces résultats ont été mesurés par ACORD au Burundi à travers les échanges et les rapports produits par les agents du SFC les AOC amènent les différents acteurs impliqués à interagir, à se questionner et à remettre en cause leur posture et positionnement pour leur développement. Ainsi les relations entre gouvernés et gouvernants, entre hommes et femmes, entre parents et enfants sont repensées et amènent plus d'implication de chacun. Les AOC ont permis d'impliquer tous les acteurs de la commune dans le processus de transformation sociale aussi bien dans la gestion foncière qui n'est plus l'apanage de l'administration ou des organisations qui y travaillent mais sont désormais de la responsabilité des producteurs de la population dans la gestion et la prévention des conflits fonciers.

## ***b) Un défaut de capitalisation encore présent***

Aussi, au cours du travail de capitalisation pour le CCFD-Terre Solidaire de nombreuses lacunes sont apparues au sein de l'organisation avec notamment un déficit important de suivi-évaluation des différentes activités.

Malgré son positionnement en tant qu'organisation référente sur les questions des droits des femmes à la terre, Uwaki Nord-Kivu fait encore face à de nombreux défis. Le premier étant l'insécurité encore fortement présente dans le Nord-Kivu. De fait, Théogène Sikiryamuva, coordinateur d'Uwaki Nord-Kivu et principal interlocuteur d'Uwaki Nord-Kivu souligne la difficulté de se rendre dans certains territoires à l'instar du Walikale où demeure un fort contexte insécuritaire ainsi qu'une mauvaise accessibilité. Uwaki Nord-Kivu souhaiterait améliorer ses capacités notamment en suivi-évaluation. Théogène Sikiryamuva parle même de « nécessité » dans une démarche de redevabilité. Uwaki aimerait être appuyé sur la formation en suivi-évaluation au niveau de la base mais également au niveau des communautés de plaidoyer.

La force principale d'ACORD au Burundi c'est la maîtrise des enjeux de la localité et ce pour y avoir travaillé lors de différents contextes (rapatriement, consolidation de la paix, promotion de moyens d'existence) mais également dans sa capacité analytique des enjeux fonciers. Les études notamment l'étude régionale et nationale auxquelles ACORD a participé en 2009 et 2011 a contribué à renforcer son analyse. Du fait de l'historicité de son intervention dans la province de Cankuzo, ACORD au Burundi a capitalisé un bon nombre d'outils qui facilitent une approche participative et communautaire. Cette même approche favorise l'appropriation, la responsabilisation de différentes actions au niveau communautaire.

ACORD est une organisation apprenante et qui essaye de capitaliser en continue ses actions. Toutefois ACORD au Burundi souhaiterait être renforcé sur la méthodologie de capitaliser, sur les modalités et sur la pratique de la capitalisation. Il y a suffisamment d'expériences de pratiques mais pas assez de capitalisation ce qui sur le long terme peut porter préjudice à l'action d'ACORD au Burundi. De fait, l'organisation souhaiterait développer une culture de capitalisation.

## **D. Deux organisations qui pensent l'après-sécurisation foncière : le PAIES**

### **1. Un modèle agricole résilient et autonome**

D'un point de vue économique et social, l'agriculture reste prédominante dans la région des Grands lacs : l'écrasante majorité de la population est paysanne et, même si elle ne constitue pas forcément la part majoritaire dans les PIB nationaux, l'agriculture constitue l'unique moyen de subsistance de la majorité de la population qui dépend du travail de la terre. Si les situations diffèrent selon les contextes (entre pays mais aussi entre territoires agricoles et entre filières au sein des pays mêmes), les paysan.ne.s de la région sont confronté.e.s à des défis et des enjeux

communs majeurs et présentent les mêmes caractères de vulnérabilités (physique, économique, sociale, etc.) du fait de la concomitance des facteurs suivants :

- Facteurs liés à l'environnement : fortes densités de populations qui pèsent sur des territoires riches mais exigus, fragiles, parfois épuisés et de plus en plus impactés par le changement climatique global ;
- Facteurs « techniques » : faiblesse technique des modes de production ou difficulté d'accès aux moyens de production et / ou de commercialisation, trop faible diversification de l'emploi agricole et sous-développement des chaînes de valeur ;
- Facteurs liés aux acteurs : la faible structuration des acteurs et des filières, faiblesse du poids politique des paysans.ne.s ;
- Facteurs « politiques » : absence de politiques publiques adaptées et efficaces pour le développement agricole ou effets brutaux de stratégies remettant en cause les usages et / ou la tenure des terres qui mettent à mal les droits des paysan.ne.s.

Au vu de ces réalités, le CCFD-Terre solidaire et les organisations partenaires (dont ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu) déploient des stratégies qui répondent à ces enjeux en mobilisant les différents leviers (techniques, politiques, organisationnels et sociaux). Ces stratégies sont proposées par les organisations locales, qui identifient un problème sur un ou plusieurs territoires donnés et proposent un ou plusieurs leviers d'actions pour y répondre. Ces stratégies qu'ils s'agissent d'Uwaki Nord-Kivu ou d'ACORD au Burundi ont l'avantage d'être souples et de faire souvent le lien entre plusieurs thématiques (promotion des droits des femmes, sécurité alimentaire etc). L'influence du CCFD- Terre Solidaire se traduit par un accompagnement financier mais avant tout technique sous la forme de conseils, de veille, de formation qui viendrait appuyer l'initiative. Le chargé de mission effectue plusieurs missions dans une démarche de redevabilité.

## **2. Le PAIES : un outil de transformation sociale vers des sociétés plus justes et durables**

Le CCFD-Terre Solidaire a invité l'ensemble de ses partenaires à se placer dans un positionnement anticipatif qui pense « l'après sécurisation foncière » en lien avec des changements importants à l'instar du changement climatique et la mise en place d'un modèle agricole résilient à travers l'agroécologie qui viendrait apporter une réponse à l'enjeu prioritaire qu'est la sécurité alimentaire.<sup>42</sup> L'intégralité des partenaires Grands Lacs a été impliquée dans le Programme d'Appui aux Initiatives économiques contribuant à une transformation Ecologique et Sociale des territoires ruraux (PAIES) et cofinancé avec l'Agence Française de Développement sur une période de 18 mois dates. L'objectif du projet est de soutenir des acteurs dans la recherche d'alternatives aux systèmes agricoles et alimentaires, et plus généralement aux systèmes économiques actuellement promus par les gouvernements de la sous-région et les institutions internationales, et fait le pari que ces expérimentations et initiatives locales sont à même de

constituer des leviers pour agir sur la vulnérabilité des écosystèmes surexploités, la diminution de la biodiversité, la baisse de la fertilité des sols, les conflits fonciers, etc.

Cette initiative est issue d'une intuition du CCFD-Terre Solidaire selon laquelle le soutien à une agriculture paysanne et l'agroécologie permettraient d'améliorer les conditions de vie et la cohésion des populations rurales en Afrique. Ce projet a une dimension régionale mais également mondiale car ce projet est également présent dans certains pays d'Asie et d'Amérique Latine. Ce modèle agricole durable doit être au service d'une agriculture économe et autonome, résilient aux crises (qu'elles soient économiques, politiques ou climatiques), socialement inclusif (notamment envers les jeunes ruraux) et en capacité de répondre aux enjeux du changement climatique est un défi majeur dans ces trois pays. Uwaki Nord-Kivu et ACORD au Burundi ont identifié la promotion de l'agroécologie paysanne comme un levier d'action cohérent permettant d'articuler nombre de ces enjeux et actions. Cette approche en faveur de la transition agro écologique des systèmes de production agricole permet de travailler sur les changements de normes techniques. Elle implique aussi, en tant que processus complexe, des apprentissages collectifs, des innovations sociales et institutionnelles, un changement des manières de vivre, des rapports à l'environnement, des rapports sociaux, de pouvoirs, de genre et politiques, etc. Au regard, des évolutions des partenaires (dans leurs analyses, leurs discours et leurs pratiques) et des premiers résultats de cette démarche, il convient de poursuivre dans cette direction.



**Photo 8 - Paysage agricole du Nord-Kivu, parcelles avec courbes de fixation antiérosive © CCFD - Terre Solidaire**

# Conclusion

---

L'histoire de la région des Grands Lacs est marquée par une succession de crises violentes résultant largement d'instrumentalisations par les politiciens des questions identitaires et foncières dans un contexte de pauvreté extrême. En Afrique des Grands Lacs, dans chacun des pays à des degrés divers, l'insécurité foncière s'est progressivement construite et accentuée au fil des conflits, des changements économiques, des crises politiques, des mouvements de population et de la croissance démographique. Même si le Burundi et le Kivu (RDC) partagent une identité géographique communes et des enjeux fonciers similaires, ce mémoire a essayé de dresser un état des lieux des enjeux que l'on retrouve dans ces pays respectifs. C'est dans ce contexte que la question foncière a été historiquement utilisée par les partenaires dans le cadre de processus de promotion et de consolidation de la paix, de résolution de conflits et tend de façon progressive à être utilisé sous le prisme de la promotion des droits et de la mise en place d'un modèle agricole promouvant l'agriculture familiale mais également l'agroécologie.

Ce mémoire a tenté de montrer que l'enjeu majeur derrière les différentes politiques de sécurisation n'est pas tant de délivrer un certain nombre de titres légaux ou para-légaux à des individus ou des groupes mais de mettre en place un processus capable de stabiliser localement et juridiquement des droits qui seront reconnus par tous comme légitimes.

Les OSC, acteurs de transformations sociale s'inscrivent en théorie dans le cadre des politiques publiques et tentent de répondre aux attentes des populations en matière de sécurisation foncière. Les OSC à l'instar d'ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu sont également des facilitateurs de l'innovation à travers des stratégies qui ne sont pas en contradiction avec les textes mais qui viendrait pâler les lacunes des textes. C'est dans cette démarches qu'ACORD au Burundi cherche à leur échelle, au sein de leurs zones d'intervention de renforcer les capacités des populations locales afin de les amener à dialoguer avec les structures officielles pour les amener à évoluer.

L'analyse de la trajectoire de ces deux acteurs nous a permis de voir que progressivement à travers l'appui financier mais surtout technique du CCFD-Terre Solidaire ACORD au Burundi et Uwaki Nord-Kivu l'on assiste à une orientation stratégique de la part de ces acteurs désormais tournés vers des objectifs assumés et revendiqués de sécurité foncière, de gestion foncière concertée en lien avec la promotion d'un modèle agricole reposant sur l'agriculture familiale et l'agroécologie.

A la question de savoir si ACORD au Burundi se considérait comme un acteur foncier la réponse a été « oui ». A la question de savoir si Uwaki Nord -Kivu se considérait comme un acteur foncier la réponse a été « oui, nous sommes des acteurs fonciers et agricoles ». Les cycles d'études, les projets pilotes, les voyages d'échanges mais également des projets co-financés à l'instar du PAIES ont permis d'aiguiser non seulement l'analyse de ces deux acteurs sur la question foncière dans leurs pays respectif mais également à l'échelle régionale mais surtout de faire le lien entre les enjeux de sécurité foncière et de sécurité alimentaire ce qui jusqu'à présent se faisait avec difficulté.

Ce mémoire s'est également attaché à dresser une analyse « qualitative » de ces deux organisations. Ainsi, Uwaki Nord Kivu doit encore relever de nombreux défis notamment en termes de suivi – évaluation de ses initiatives, de renforcement de capacités et de montée en expertise. En effet, l'initiative d'Uwaki est encore limitée par la faiblesse des moyens humains permettant un accompagnement des différents comités territoriaux de plaidoyer disséminés sur l'ensemble de la province dans des territoires où l'insécurité est encore fort présente. Uwaki Nord-Kivu a acquis une expertise qui à mon sens mériterait l'attention d'autres bailleurs de fonds lui permettant ainsi d'approfondir son action. ACORD au Burundi possède d'un autre côté suffisamment d'expérience pratique mais également une méthodologie de suivi-évaluation orientée sur les changements qui lui est propre. Cette méthodologie est non seulement maîtrisée par ACORD et a pour ambition d'être utilisée au sein d'autres projets. ACORD doit toutefois faire face à la nécessité de développer une culture de capitalisation lui permettant ainsi de mieux diffuser ses pratiques à l'instar de l'approche orientée changement ou encore sur le fonctionnement du SFC de Cendajuru.

A l'évidence, l'influence du CCFD-Terre Solidaire dans la trajectoire de ces deux acteurs est indéniable, les entretiens auprès des partenaires ont permis de montrer que le CCFD-Terre Solidaire n'est pas uniquement un bailleur de fond pour ACORD au Burundi ou ACORD au Burundi mais est avant tout un partenaire qui soutient des initiatives de sécurisation foncière. Le CCFD-Terre Solidaire a cherché à appuyer des partenaires légitimes dans leur contexte afin de leur permettre d'aller au bout de leur potentiel et de les accompagner dans leur démarche de transformation de leurs sociétés. Il apparaît illusoire de vouloir quantifier en données mesurables l'impact d'ACORD au Burundi et d'Uwaki Nord-Kivu, le partenaire lui-même ne définit pas le changement, le vrai changement de la société se perçoit à travers communautés.

# Table des illustrations

|                                                                                                                                                                                                                               |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Photo 1 - Assemblée de femmes des unions C'est lors de ces unions que sont débattus les questions relatives à l'agriculture et au foncier. © CCFD – Terre Solidaire</b>                                                    | 49 |
| <b>Photo 2 - Pâturage extensif dans le territoire de Béni (RDC). © CCFD – Terre Solidaire</b>                                                                                                                                 | 49 |
| <b>Photo 3 - Panneau du SFC de Cendajuru © CCFD – Terre Solidaire</b>                                                                                                                                                         | 53 |
| <b>Photo 4 - Opération de sensibilisation publique. <i>L'agent annonce sa présence et appelle à venir introduire des demandes de certification.</i> © CCFD- Terre Solidaire</b>                                               | 54 |
| <b>Photo 5 - Assemblée des membres d'Uwaki Nord – Kivu © Photo : CCFD – Terre Solidaire</b>                                                                                                                                   | 60 |
| <b>Photo 6 - Femmes membres d'Uwaki Nord- Kivu ©Photo : CCFD – Terre Solidaire</b>                                                                                                                                            | 60 |
| <b>Photo 7 - Deux dessins supports (photo langage) pour représentant des situations négatives / positives pour permettre aux habitants de la commune de construire leur vision (ils réagissent librement sur les images).</b> | 67 |
| <b>Photo 8 - Paysage agricole du Nord-Kivu, parcelles avec courbes de fixation antiérosive © CCFD – Terre Solidaire</b>                                                                                                       | 70 |
| <br>                                                                                                                                                                                                                          |    |
| <b>Carte 1- Localisation des partenaires du CCFD-Terre Solidaire intervenant sur la question foncière dans les Grands Lacs</b>                                                                                                | 7  |
| <b>Carte 2 - Localisation du Burundi</b>                                                                                                                                                                                      | 14 |
| <b>Carte 3 - Localisation des provinces du Burundi, source :</b>                                                                                                                                                              | 15 |
| <b>Carte 4 - Localisation de la province du Nord- Kivu</b>                                                                                                                                                                    | 16 |
| <b>Carte 5 - Localisation des provinces de République démocratique du Congo</b>                                                                                                                                               | 17 |
| <b>Carte 6 - Localisation des territoires de la capitalisation</b>                                                                                                                                                            | 19 |
| <b>Carte 7- Territoires concernées par l'intervention d'ACORD au Burundi</b>                                                                                                                                                  | 45 |
| <b>Carte 8 - Localisation des 35 unions paysannes d'Uwaki</b>                                                                                                                                                                 | 48 |
| <b>Carte 9- Localisation du SFC de Cendajuru</b>                                                                                                                                                                              | 52 |
| <b>Carte 10- Territoires sensibilisés par l'initiative d'Uwaki Nord - Kivu</b>                                                                                                                                                | 56 |
| <br>                                                                                                                                                                                                                          |    |
| <b>Figure 7 - Typologie des formes de sécurisation foncière dans les Grands Lacs</b>                                                                                                                                          | 25 |
| <b>Figure 8 - Quelle formalisation foncière dans les Grands Lacs ?</b>                                                                                                                                                        | 26 |
| <b>Figure 5 - Les causes de l'insécurité foncière dans les Grands Lacs © Photo : Uwaki Nord Kivu</b>                                                                                                                          | 29 |
| <b>Figure 6 - Typologie des législations pour l'accès des femmes à la terre</b>                                                                                                                                               | 31 |
| <b>Figure 2 - Les périodes de conflits dans les Grands Lacs</b>                                                                                                                                                               | 34 |
| <b>Figure 3 - La réinstallation des déplacés : un processus complexe</b>                                                                                                                                                      | 35 |
| <b>Figure 4 - Les causes de l'affaiblissement du pouvoir coutumier dans les Grands Lacs</b>                                                                                                                                   | 37 |
| <b>Figure 9 - Chronologie de l'intervention du CCFD-Terre Solidaire dans les Grands Lacs</b>                                                                                                                                  | 42 |
| <b>Figure 10 - Mobilisation d'ACORD au Burundi</b>                                                                                                                                                                            | 46 |
| <b>Figure 11 - Mobilisation d'Uwaki Nord-Kivu</b>                                                                                                                                                                             | 50 |
| <b>Figure 12 - Membres d'Uwaki Nord – Kivu © Photo : CCFD-Terre Solidaire</b>                                                                                                                                                 | 51 |
| <b>Figure 13 - Statistiques des mariages civils régularisés de 2007 à 2017. Source : Uwaki</b>                                                                                                                                | 57 |

|                                                            |               |
|------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Figure 14 - Schéma de présentation S.M.A.R.T .....</b>  | <b>61</b>     |
| <b>Figure 15 - Méthodologie des AOC .....</b>              | <b>66</b>     |
| <br><b>Tableau 1 - La région en quelques chiffres.....</b> | <br><b>20</b> |

# Annexe

## Grille d'entretien sur l'accompagnement partenarial du CCFD-Terre Solidaire

| Questions / constats                                |                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Mettez-vous toujours en lien avec le CCFD-TS</i> |                                                                                                                                                                                     |
| Thématique                                          | Constats / questions                                                                                                                                                                |
| <b>Impact de la démarche</b>                        | Les bénéficiaires et acteurs à la base prennent conscience des problèmes liés aux systèmes fonciers actuels                                                                         |
|                                                     | Les bénéficiaires comprennent / sont sensibilisés aux cadres légaux etc.                                                                                                            |
|                                                     | Les bénéficiaires et acteurs à la base comprennent en quoi votre initiative est une réponse à leurs problèmes (à préciser)                                                          |
|                                                     | Les bénéficiaires expriment leurs attentes et s'impliquent volontairement dans le projet (détailler)                                                                                |
|                                                     | Des changements positifs allant vers une amélioration de la situation des bénéficiaires des actions sont observés                                                                   |
|                                                     | Le programme vous a permis de développer des actions touchant le grand public (mobilisation, communication etc)                                                                     |
|                                                     | Vos initiatives suscitent des débats : au sein de votre organisation nationale, internationale, les OSC, les politiques, les administrations                                        |
| <b>Organisationnel</b>                              | La dynamique vous a-t-elle permis de développer de nouvelles compétences ? Si oui lesquelles ? Si non pourquoi ?                                                                    |
|                                                     | Expliquer l'accompagnement du CCFD dans l'accompagnement de la définition d'une stratégie a été suffisante                                                                          |
|                                                     | Les partenaires se sentent renforcés au sein de la SC depuis l'appui du CCFD (interne, SC)                                                                                          |
| <b>Relation avec le milieu local</b>                | Des non bénéficiaires adhèrent à votre démarche (sensibilisation, accès à la terre, plaidoyer)                                                                                      |
|                                                     | Des non bénéficiaires adoptent et répliquent à leur échelle les pratiques développés par votre organisation                                                                         |
|                                                     | Votre action a des impacts sur des dynamiques, démarches en cours sans que vous en soyez les principaux promoteurs (politiques etc..)                                               |
|                                                     | Les partenaires ont identifié de nouveaux acteurs intervenant sur le foncier (OSC, pouvoirs publics, administration, pouvoir coutumier). Si oui lesquels ?                          |
| <b>Production de connaissances</b>                  | Vos actions produisent régulièrement des connaissances nouvelles, approches, stratégies, outils. / permettent de retroalimenter des stratégie                                       |
|                                                     | Vous appuyez des dynamiques (échanges, concertation etc.) au niveau local, national et sous-régional vous permettant de diffuser vos analyses, méthodes, outils.                    |
|                                                     | Vous créez, soutenez et intégrez des plateformes de dialogue et d'information continues entre les acteurs sur les questions foncières.                                              |
|                                                     | Les compétences acquises sont partagées dans les organisation au-delà du chargé de programme foncier (au sein de vos organisations avec les autres chargés de programme, au sein de |

|                                         |                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                         | la SC, avec des acteurs non foncier (acteurs agricoles, développements communautaires)                                                                                                                 |
| <b>Plaidoyer</b>                        | Vous considérez-vous comme une organisation experte/référente sur les questions foncières ? Si oui pourquoi ? Si non pourquoi ?                                                                        |
|                                         | Qu'est-ce que vous apportez en tant que valeur ajoutée sur des questions foncières (en termes de spécificité, qu'est-ce que vous amenez que les autres n'amènent pas)                                  |
|                                         | Pourquoi vous sentez-vous légitimes pour intervenir sur la question foncière ?                                                                                                                         |
|                                         | L'expérience du partenaire en lien avec les initiatives développées liées au foncier a alimenté une stratégie de plaidoyer                                                                             |
|                                         | L'expérience du partenaire en lien avec les initiatives développées liés au foncier a permis de développer de nouveaux des stratégies de plaidoyer en faveur des : des femmes, des PEA, des jeunes etc |
| <b>Synergie foncière sous régionale</b> | Les activités sous-régionales vous ont permis de développer des connaissances sur les enjeux fonciers                                                                                                  |
|                                         | Vous êtes prêt à inclure dans leurs stratégies une dimension d'action au niveau sous régionale                                                                                                         |
|                                         | Vous vous se sentez renforcés dans leurs capacités d'analyse et de production de connaissances régionales                                                                                              |
|                                         | Les partenaires se sentent renforcés à travers le partage d'expériences. Cela vous permet-il une prise de recul sur vos propres actions ?                                                              |
| <b>Financements</b>                     | Le financement du CCFD offre une liberté pour orienter ses actions en fonction de ses objectifs stratégiques propres                                                                                   |
|                                         | Les financements du CCFD-TS permettent d'engager des actions stratégiques / prioritaires                                                                                                               |
|                                         | Le financement du CCFD vous permet de développer des activités pérennes                                                                                                                                |
| <b>Perspectives</b>                     | La logique de projet annuel est pertinente pour vous                                                                                                                                                   |
|                                         | Vous souhaiteriez entrer dans une logique de programme                                                                                                                                                 |
|                                         | Comment améliorer la communication avec le CCFD? Et les partenaires entre eux ?                                                                                                                        |
|                                         | Comment le CCFD-TS peut vous aider à renforcer votre place au sein de la SC                                                                                                                            |
|                                         | Quels seraient les améliorations que le CCFD-TS pourrait apporter à votre accompagnement partenarial                                                                                                   |
|                                         | Comment le CCFD peut vous aidez à améliorer votre démarche de capitalisation                                                                                                                           |
|                                         | Souhaiteriez-vous être accompagné par le CCFD dans la mise en place d'un dispositif de SE de votre organisation / innovation technologique                                                             |

# Bibliographie

---

## SOURCES PRIMAIRES : RAPPORT DES INSTITUTIONS OFFICIELLES, LITTÉRATURE GRISE DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

CHAUVEAU Jean-Pierre, Les politiques de formalisation des droits coutumiers en Afrique rurale subsaharienne : une histoire tourmentée, Comité technique « Foncier et développement », 2017

CHAUVEAU Jean-Pierre, LE PAPE M., de SARDAN Jean-Pierre Olivier. *La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique : implications pour les politiques publiques*. In : Winter Gérard (coord.). « Inégalités et politiques publiques en Afrique : pluralité des normes et jeux d'acteurs ». IRD ; Karthala, 2001, 145-162

COCHET, Hubert, Note de problématique sur la situation de l'agriculture au Burundi et la question foncière, 2013

COLIN Jean-Philippe, Investissements dans les agricultures familiales d'Afrique subsaharienne, sécurité foncière et formalisation des droits, Comité technique « Foncier et développement » 2018

Comité technique « Foncier et développement, La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud, 2015

Comité technique « Foncier et développement » Note de synthèse n°20 : Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement. 2016

EURAC, Terre, développement et conflits dans la région des Grands Lacs, 2017

LAVIGNE DELVILLE, Les politiques de formalisation des droits fonciers ruraux : essai de caractérisation des démarches, Comité technique « Foncier et développement », 2018

LAVIGNE DELVILLE, Qu'est-ce que la sécurité foncière et comment la renforcer ?, Comité technique « Foncier et développement » 2017

LAVIGNE DELVILLE Philippe, Durand-Lasserre Alain, Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud (livre blanc), Comité Technique « Foncier et développement » 2009

LAVIGNE DELVILLE Philippe, Mansion Aurore. La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud. Comité technique « Foncier développement », 2015.

PELERIN Émilie ; MANSION Aurore et LAVIGNE DELVILLE, Philippe, 2011, Afrique des Grands Lacs: droit à la terre, droit à la paix. Des clés pour comprendre et agir sur la sécurisation foncière rurale, Coll. Études et Travaux, série en ligne n° 30, Co-édition CCFD-Terre Solidaire / Gret, [www.gret.org](http://www.gret.org), 127 p.

PLANÇON Caroline, ROCHEGUDE Alain, Décentralisation, acteurs locaux et foncier : Fiches pays, Comité technique « Foncier et développement » 2009

## **SOURCE SECONDAIRES : ARTICLES DE RECHERCHES, ARTICLES DE PRESSE**

ASFA, Rapport, « Les tendances politiques et les nouvelles opportunités de renforcement des droits fonciers communautaires en Afrique », 2017

ABELO, Rapport Le guichet foncier, service viable de l'Administration Communale au Burundi ? 2014

CCFD-Terre Solidaire, Accompagner la transition écologique et sociale, exemples de mobilisations paysannes dans le Sahel et les Grands Lacs, 2018

BENNANI-CAILLOUËT Emmanuelle, BIRO Julie, MANIMBEN Isabelle, La stratégie partenariale du CCFD-Terre Solidaire dans les pays en situation de conflit ou de post-conflit : quels enjeux ? quelles pratiques ? in « Eléments pour une communauté d'apprentissage. Six dossiers d'explicitation et de mise en réflexion critique des pratiques », CCFD-Terre Solidaire, 2014

CHRETIEN, Jean-Pierre, « L'invention de l'Afrique des Grands Lacs, une histoire du XX<sup>e</sup> siècle », Edition Karthala, 2010

GAHAMA Josphe, « La question des réfugiés », in Jean-Pierre Chrétien et Jean-François Dupaquier (dir), Burundi 1972 - Au bord des génocides, p. 225-238., Karthala, 2007

GOMEZ-PEREZ Muriel, BROSSIER Marie, « Être femme en Afrique subsaharienne : la fin des « cadets sociaux » ? », Mediaterrée Vol. 29, n 2- 2016.

GRAIN DE SEL n° 41-42, « L'agriculture en quête de politiques ». Décembre 2007 – mai 2008

GREER Allan , Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France, Paris, Montréal, Boréal, 1998, 165 p

HUGGINS Chris, « L'investissement agricole » facilité par l'État au Rwanda : regroupement des terres, renforcement du contrôle, Land Deal Politics Initiative, 2016.

INADES FORMATION BURUNDI, Capitalisation des expériences et pratiques agro écologiques menées par les partenaires du PAIES dans la région des Grands Lacs, Janvier 2018

INTERNATIONAL ALERT « Au-delà de la stabilisation : Comprendre les dynamiques de conflit dans le Nord et le Sud Kivu en République Démocratique du Congo », février 2015

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Les terres de la discorde (I): la réforme foncière au Burundi. Rapport Afrique N°213 | 12 février 2014.

INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Les terres de la discorde (II): restitution et réconciliation au Burundi. Rapport Afrique N°214 | 17 février 2014.

INTERNATIONAL LAND COALITION, Sécuriser les droits fonciers des femmes : enseignements tirés d'expériences au Rwanda et au Burundi, 2014

KOHLAGEN Dominik, Les conflits liés à la terre et aux déplacements de population dans la région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi, RDC), Présentation, 2015

LE ROY Étienne, Éléments d'une théorie des rapports de l'homme à la terre en Afrique noire, Thèse pour le doctorat en ethnologie, Université de Paris VII. 1972

MATHYS Gillian, VLASSENROOT Koen, « Pas juste une question de terres » : Litiges et conflits fonciers dans l'est du Congo, Rift Valley Institute, Octobre 2016, p. 2.

MUZINGA Lola Nicaïses, Les conflits ethniques et les problèmes d'identité à l'est de la République démocratique du Congo cas des Banyamulenge, Université de Sherbrooke, 2001

PLANÇON, Caroline. « Droit, foncier et développement : les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal », Revue Tiers Monde, vol. 200, no. 4, 2009, pp. 837-851.

PNUD (Rapport), Consolidation de la paix et promotion du développement dans la région des Grands Lacs, 2014

UTSHUDI ONA Innocent, « La décentralisation en RDC : opportunité pour une gestion foncière décentralisée ? », in MARYSSE Stefaan, REYNTJENS Filip *Annuaire 2008-2009, L'Afrique des Grands Lacs*, L'harmattan, 2009, 392 p.

## SITOGRAPHIE

Agter.org

CCFD-TerreSolidaire.org

Données.banquemondiale.org

Eurac-network.org

f3e.asso.fr

Fao.org

Foncier-developpement.fr

Grain.org

Hubrural.org

Infosgrandslacs.info

Inter-reseaux.org

justicepaix.be

OECD.org

Rcn-ong.be

Riftvalley.net

Ritimo.org

uantwerpen.be/en/projects/centre-des-grands-lacs-afrique/

Unhcr.org